



L'ÉCHO

du Tescou

Bulletin municipal d'information, mai 2012

numéro
115



Le Carnaval des enfants organisé par les Associations des Parents d'Elèves de Salvagnac

Dans ce numéro :

Comptes rendus des Conseils Municipaux	3
Le Schéma de Coopération Intercommunale	14
Renouvellement des papiers d'identité Prévention des incendies	15
Chantier international CCAS	16
Jardins partagés	
Les Veillées Rabastinoises	17

Al País Tarnes	18
Tour du Tarn Cadets	19
Calendrier des animations	20
Actualité du Tourisme	22
Les Sourigous	23
Comité National d'Action Sociale	24
La Bibliothèque	25
Conservatoire de l'Outilage	26
Ecole Canta Grelh	27
Dragon Basket Club Salvagnacois	28
Rives du Tescou Football Club	29
Auto cross	30
Culture et Tourisme	31
Exposition Colin Painter	32
Comité des fêtes	33
Places en Fête	34
Arts, Culture & Traditions	35
La page d'histoire	36
Bien à savoir	38



Le mot du Maire

Préparer un budget, c'est, en fonction de choix et d'éléments connus, prévoir les dépenses annuelles de la collectivité, mais aussi les recettes nécessaires au bon équilibre budgétaire.

Il se trouve et c'est souvent le cas pour notre commune, que la conjoncture, ou certains évènements inopinés viennent perturber ou remettre en question les choix d'investissement envisagés.

Pour l'année 2012, il s'agit de la fermeture de l'École St Joseph et de l'augmentation des effectifs à l'école publique.

J'ai du mal à accepter comme j'ai pu le lire dans la presse que cette fermeture était due à une participation financière de la commune « anormalement basse ». En effet, la dotation annuelle que nous versons à cette structure a augmenté en 10 ans de près de 90 % afin de la porter au même niveau que la participation versée pour un élève scolarisé en classe élémentaire de l'Ecole Publique, cela par souci d'égalité des chances entre tous les enfants de notre commune mais aussi par respect stricto sensu du contrat d'éducation qui lie notre collectivité et l'école privée.

A ce jour, si ce n'est par les parents d'élèves dont je comprends l'inquiétude et la colère, je n'ai reçu aucune information officielle de l'OGEC confirmant sa décision de fermeture de l'école St Joseph... Est-ce un oubli ou du mépris à l'égard du contribuable Salvagnacois ?

En début d'année, du fait de l'augmentation des effectifs, les services de l'Education Nationale nous

annonçaient l'ouverture d'une 5^e classe à l'Ecole Publique.

La fermeture de l'École St Joseph et la réorganisation des secteurs scolaires sur notre canton ont amplifié le rythme de cette augmentation (plus de 150 enfants inscrits à ce jour) et laissent présager l'ouverture d'une 6^e classe pour la prochaine rentrée scolaire. Cela implique la création d'une nouvelle salle de classe, l'achat de mobilier, de matériel pour la cantine, l'agrandissement du réfectoire et des frais de personnel supplémentaire pour l'entretien des locaux ou de garderie.

Nous sommes confrontés à une situation d'urgence car tout doit être prêt pour la rentrée de septembre 2012. Le Conseil Municipal a décidé de mettre tout en œuvre pour que la scolarité de nos enfants qui a toujours été une priorité, ne soit pas perturbée par cette conjoncture particulière.

Dans ce contexte, je tiens à remercier les enseignants, le personnel communal et les parents d'élèves qui se réunissent régulièrement pour la réussite de cet agrandissement de l'école, qui est aussi la conséquence du dynamisme démographique de notre commune.

A l'approche de l'été, n'oubliez pas de participer aux nombreuses manifestations proposées par nos associations salvagnacoises pour rendre hommage aux bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour nous faire oublier les désagréments du quotidien.

Bernard Miramond

L'Echo du Tescou n° 115 | Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac | Parution trimestrielle Courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication : Bernard Miramond

Ont participé: Danièle BONZOM, Mireille BRUNWASSER, Jacques DELERIS, Jean Jacques DULAC, Annie FEIX, Georgette GAMBAZZA, Rose Marie HALLET, Jean LAUZERAL, Olivier LECOMTE, Thierry MENGE, Yves RAYMOND, Georges VIALARD, Bernard VILLARET.

Avec la participation des secrétaires de Mairie:

Claire BALBEURA et Nicole LUTSEN

Photos: Tim BASTIAN, Gilbert GAMBAZZA, Anne PAINTER, Yves RAYMOND, Bernard VILLARET

Mise en page : Tim BASTIAN

Ce journal est le vôtre, il est à vous... Participez à sa rédaction !

Comme à l'accoutumée nous attendons vos propositions d'articles pour les numéros à venir. Envoyez-nous vos participations et réactions, soit par courriel : mairie.salvagnac@wanadoo.fr, soit par courrier. Au plan pratique, pour la prochaine édition, merci de nous transmettre vos textes sous format Word calibré pour une demi-page,

soit un titre, 1500 signes et une photo de manière standard. A titre exceptionnel, le comité pourra accepter une page, soit un titre, 3500 signes avec deux ou trois photos. Pour le numéro 116 qui devrait paraître autour du 15 septembre, merci de nous faire parvenir vos courriers au plus tard le 15 août.

Le Comité de rédaction.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 février 2012



L'an deux mil douze, le 02 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Présidence :
Monsieur Bernard MIRAMOND,
Maire

Présents :
Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle
Monsieur BOULZE Bernard
Monsieur CAVIALE Serge
Madame CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur LECOMTE Olivier
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absents :
Madame BRUNWASSER Mireille
Madame REYES Sophie
Madame YATES Suzanne

Procuration :
Procuration remise à
Monsieur MIRAMOND Bernard de
Madame BRUNWASSER Mireille

Secrétaires de séance :
Madame LAGARRIGUE Christel
et Monsieur VILLARET Bernard.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 novembre 2011. Ce dernier est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat des Eaux de la Moyenne Vallée du Tarn a modifié son mode de relevé de compteur en le concentrant sur une courte période en fin d'année. Il est donc possible que certains relevés portent sur une période de plus d'une année (jusqu'à 16 mois) et donc que la facture soit plus élevée que d'habitude. Il s'agit de rattraper les retards qui s'étaient accumulés. A partir de l'année 2012 la durée entre deux relevés reviendra à la période d'un an.

PARTICIPATION FINANCIÈRE SUR L'EXERCICE 2011

Les travaux de réfection des vitraux de l'église St Pierre ont été commandés et payés par l'Association des Amis de St Pierre. Le Crédit Agricole a versé une subvention d'un montant de 1000 € et la commune s'était engagée pour le montant du solde de la facture soit 2142 €. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour le versement exceptionnel de cette somme au titre de subvention à l'association des Amis de St Pierre. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette subvention à l'unanimité.

ACHAT D'UN TERRAIN À LA SAFER

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain de 1ha29 jouxtant la zone de lagunage est en vente au prix de 8408 €. Ce terrain permettra les travaux d'entretien du lagunage actuel, le passage des engins et une prévisible extension. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cet achat à l'unanimité et donne mandat au Maire pour signature des actes notariés.

Monsieur le Maire indique à cette occasion que la lagune primaire doit être vidangée prochainement avec épandage suivant plan approuvé par les services de la préfecture sur des terrains d'agriculteurs proches.

INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL 2011 - 2012

Le nouveau comptable du trésor M. REVERDY a été nommé en 2011 en remplacement de Mme Ténégalo. Il est chargé de gérer les recettes municipales et à ce titre a droit à une indemnité réglementaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette indemnité et donne mandat au Maire pour son paiement.

ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En attendant le vote du budget, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne mandat au Maire pour inscrire cette ligne budgétaire.

M. le Maire indique que le premier achat est une tronçonneuse.

CONVENTION « ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS »

La cotisation annuelle de 100 € doit être renouvelée pour continuer à bénéficier de ce service pour la plantation de haies.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement de cette cotisation



AVANCEMENT DE GRADE

Melle Claire BALBEURA a été embauchée en tant qu'adjoint administratif territorial 2^e classe. Sur avis favorable du centre de gestion de la fonction publique territoriale, Melle BALBEURA figure sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial 1^{re} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette promotion.

POS/PLU

La présentation aux personnes publiques s'est déroulée le mardi matin 24 janvier et a confirmé le renforcement de la réglementation dû aux réunions "Grenelle de l'Environnement" de 2009 et 2010. La présentation au public Salvagnacois a eu lieu le mardi soir 31 janvier.

Le débat au Conseil Municipal fait apparaître la non urgence de l'arrêté municipal de création du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et donc le report de l'enquête publique. Dans l'attente le Plan d'Occupation des Sols (PO.S) actuel reste en vigueur.

ECLAIRAGE PUBLIC AUX DEUX LOTISSEMENTS

Plusieurs lampadaires du lotissement des Mondinels sont défectueux et doivent être remplacés par des modèles plus efficaces en éclairage et moins consommateurs d'électricité. En outre la ligne de lampadaire doit être prolongée en remontant vers l'avenue de Chantilly.

Au lotissement du Parc, les logements adaptés commencent à être habités, l'éclairage public est nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'engagement des dépenses pour ces deux opérations d'éclairage.

TARIF GÉNÉRAL DE LA LOCATION DE LA PETITE SALLE DE L'ESPACE CARAVEN CACHIN OCCUPÉE PAR DES ASSOCIATIONS.

Une association de gymnastique résident hors Salvagnac a demandé la petite salle Caraven Cachin pour deux séances par semaine de 9h30 à 11 h. le tarif établi pour la mise à disposition est de 10 € par séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention sous réserve de vérification de compatibilité avec les réservations habituelles des associations Salvagnacoise.



DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Yves Raymond explique que bien que l'obligation ne concerne que les communes de plus de 2000 habitants, sous la pression de La Poste et du Syndicat des Eaux de la Moyenne Vallée du Tarn, il a été décidé d'étudier la numérotation des habitations dans les limites du bourg de Salvagnac.

Plusieurs réunions de la commission ont permis de définir un plan avec modalité de numérotation et proposition de nom pour quelques rues ou chemins non précisément définis.

Les limites du bourg se situent au droit des panneaux actuels de fin d'agglomération (route de Rabastens, avenue de Chantilly, rue Gérard Roques) et en bas de la route de Las Peyres, fin du chemin de la Giroune, limite communale chemin de la Rosière et chemin de la Daussio.

Il est proposé une numérotation classique (pair à droite, impair à gauche) pour les rues du centre du village, de la Grand'rue et de la rue Caraven Cachin ainsi que dans les lotissements du Parc et des Mondinels. Des numéros seront réservés pour les lots qui pourront faire l'objet de futures constructions.

Numérotation métrique pour les autres voies.

La numérotation se fait à partir du début de chaque voie en partant de la Mairie.

Pour les places, la numérotation sera en continu dans le sens des aiguilles d'une montre.

Une discussion aborde le problème de la numérotation métrique hors agglomération en prolongement des voies sortantes. Les noms des chemins seront définis ultérieurement.

La loi prévoit que la première mise en place des numéros soit prise en charge et effectuée par la commune. Ceci permettra une harmonisation des plaques.

La mairie doit effectuer l'identification des propriétaires et habitants de toutes les voies du bourg afin de les prévenir individuellement de l'affectation des futures adresses.

Cette mise en place ne devrait pas être réalisée avant début 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole Canta Grelh

Le nombre d'élèves doit évoluer de 102 à 120 pour la rentrée 2012.

L'inspecteur d'académie a proposé suite à cette augmentation l'ouverture d'une classe supplémentaire qui reste à confirmer par la commission paritaire qui doit se réunir courant Février mais il ne semble pas qu'il y ait risque de refus.

La salle de bibliothèque pourra être utilisée pour la nouvelle classe sans dommage pour le bon fonctionnement de l'école dans un premier temps.

Il reste le problème de l'accueil à la cantine car il n'est pas possible de multiplier le nombre de services. Il faudra prévoir un agrandissement du réfectoire dès 2012.

La communauté de communes de Vère Grésigne possède la compétence éducation.

A partir de 2013 la nouvelle communauté de communes assurera la gestion des écoles et la reprise des emprunts liés aux investissements nécessaires aux agrandissements.

Des réunions sont prévues avec les enseignants et le personnel municipal.

Renforcement P19

« La Giroune »

M. le Maire indique que la faiblesse d'alimentation électrique de deux habitations aux limites de la commune a entraîné l'obligation du renforcement du poste de transformation de la Giroune avec création d'un forage sous le Tescou. Le Conseil Général et le SDET (Syndicat Départemental des Energie du Tarn) ont pris en charge ces travaux.

Projet photovoltaïque

Le bureau « méthode CARRE » de Gaillac a effectué une visite de l'ancienne décharge des Camboulasses pour installer une centrale photovoltaïque au sol. Celle-ci nécessite pour être rentable de trouver des terrains adjacents de façon à obtenir une surface effective de 4 ha. A noter que cette ancienne décharge est une propriété de la communauté des communes.

Par ailleurs le même bureau a présenté une étude pour une installation photovoltaïque sur les toitures du Conservatoire de l'Outilage aux Barrières.

Ces études sont en cours, d'autres entreprises seront contactées.

Convention pour la destruction des frelons asiatiques

Une intervention coûte entre 120 et 450 € suivant les situations.

Une proposition de convention de l'agence des maires est présentée. La fréquence de ces nids n'est pas suffisamment élevée à ce jour pour envisager une convention systématique. Les interventions ponctuelles ont déjà été réalisées par les services municipaux.

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'évolution de ce phénomène avant de s'engager.

Retenue de Sivens

Pascal Beneschi présente une demande de la chambre des jeunes agriculteurs pour approuver et signer une motion municipale soutenant la construction de la retenue d'eau de Sivens.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer cette motion.

CNAS

Il s'agit d'un organisme social destiné aux agents des collectivités publiques (employés et retraités) qui accompagne les adhérents dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale devenu obligatoire pour tous.

La cotisation est de 0.86 % de la masse salariale soit 3070 € pour 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cotisation.

Platanes et tilleuls

Un spécialiste fera une visite pour apprécier l'état des platanes routiers et des tilleuls des allées Jean Jaurès qui présentent quelques symptômes de maladie. ▶

ACHAT MATERIEL DE VOIRIE

M. le Maire indique que le fourgon C15 des services techniques est âgé de 16 ans et a plus de 200000 km au compteur. Il est nécessaire de le remplacer.

Les options sont : Un Peugeot Expert tolé à 19 720 €, un Boxer fourgon à 21 300 € ou un véhicule électrique. Le véhicule électrique aurait une autonomie quotidienne suffisante mais présente l'inconvénient du coût et de la perte de charge utile par le poids des batteries. Le Maire demande l'autorisation préalable pour effectuer les démarches de consultation avant choix définitif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

PRÉSENCE POSTALE SECTEUR DE SALVAGNAC / VÈRE - GRÉSIGNE

Suite à la réunion Elus locaux /Conseil Général / La poste, Monsieur le Maire expose qu'il n'y a pas de changement dans la présence postale à Salvagnac qui est maintenant reliée aux bureaux de Castelnau de Montmiral et Cahuzac sur Vère : Le bureau de Salvagnac est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et l'agence bancaire le mercredi après midi. La Poste enregistre une baisse générale de fréquentation de 20 à 30 % suivant les secteurs sauf à Salvagnac où elle enregistre une augmentation de 5 %.





Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

► Chantier Jeunes

M. le Maire indique qu'il a rencontré l'association CITRUS le 13 décembre 2011 pour la mise en place d'un chantier destiné à favoriser les échanges entre les jeunes internationales.

Le chantier durerait 3 semaines du 27 juin au 18 juillet pour une quinzaine de jeunes qui pourraient travailler sur l'aménagement du jardin du couvent. Les jeunes travailleraient le matin et seraient hébergés par la commune.

Les après-midis seraient consacrés à la découverte de la région et à des échanges culturels.

Outre l'adhésion de 50 € à l'association, la commune serait sollicitée pour une participation de 4000 € (des subventions du Pays et du Conseil Général sont possibles).

La commune doit également fournir un encadrement technique pour les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette initiative

Logements adaptés

M. le Maire indique que trois T2 et un T4 sont loués, soit la moitié des appartements.

Les personnes âgées sont prioritaires mais toute personne suivant condition de ressources est éligible à ces logements.

Art en Pays Salvagnacois

Yves Raymond informe le Conseil Municipal que cette année, l'exposition de l'Art en Pays Salvagnacois, dont c'est la dix-septième édition, présentera des œuvres de Michel Doisneau, peintre habitant Fronton. Il présente quelques épreuves de cet artiste.

L'exposition se déroulera du 1er juillet au 6 août 2012 entre la mairie et l'ancien presbytère. Le vernissage est prévu le 1er juillet en fin de matinée

Accès Handicapé

M. le Maire indique que les services techniques vont créer un passage handicapé pour accès à la Halle de la mairie. Cet accès sera revêtu de briques similaires au sol de la Halle.

Stade de la Rosière

Olivier Lecomte indique que des travaux de mise en conformité sont nécessaires dans les vestiaires du foot. Il s'est aussi renseigné pour trouver une entreprise qui s'occuperait de la maintenance de la surface de jeux. Des devis devront être demandés pour travaux à l'intersaison

Il indique aussi que l'anniversaire pour les 10 ans de la création du club des rives du Tescou aura lieu le 9 juin. Des activités l'après-midi ainsi qu'un repas sont prévues.

Propreté autour du bâtiment des services techniques

Beaucoup de déchets et encombrants sont déposés abusivement sur le terrain autour du bâtiment des services techniques. Cette zone a tendance à devenir une décharge sauvage et sa visibilité de la route des Barrières est préjudiciable pour l'image de la commune.

Il pourrait être envisagé la mise en place d'un portail empêchant l'accès aux abords de l'atelier ainsi que la plantation d'arbres ou de haies pour le dissimuler.

Travaux routiers

Le bord du chemin de Pelot nécessite un renforcement en 0/80. Ces travaux seront réalisés vers le mois de Mai.

M. Le Maire indique que 3 ou 4 ralentisseurs (zone 30) seront installés dans le village.

M. Raymond propose de remettre des panneaux de règlementation du stationnement

Avant de clore cette séance, un tour de table a été effectué afin que chacun puisse s'exprimer sur différents sujets.

Séance levée à 23h30.

Bernard MIRAMOND



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 20 mars 2012



L'an deux mil douze, le 20 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND,
Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Madame BONZOM Danièle
Monsieur BOULZE Bernard
Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur CAVIALE Serge
Madame CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur LECOMTE Olivier
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absents :

Monsieur BENESCHI Pascal
Madame REYES Sophie
Madame YATES Suzanne

Procuration :

néant

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel
et Monsieur VILLARET Bernard.

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence suite aux événements qui ont eu lieu à Montauban puis à Toulouse. A ce sujet, Monsieur le Maire informe que le plan « Vigipirate écarlate » a été prononcé. En conséquence, des barrières ont été mises près des écoles de la commune.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 02 février 2012. Ce dernier est approuvé sans observation.

Monsieur RAYMOND demande de rajouter à l'ordre du jour le sujet des travaux effectués à la salle de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire répond que ce sujet pourra être débattu en fin de réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE

Mr le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011. Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CORNAC, conformément à l'art.2121-14 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2011 est adopté par 8 voix pour, 2 abstentions et 0 contre et est arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	604 520.76 €	830 976.51 €
Dépenses	821 337.69 €	820 674.68 €
DEFICIT 2011	-216 816.93 €	
EXCEDENT 2011		48 043,76 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+100 796.35 €	+106 207.54 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2011	-116 020.58 €	+116 509.37 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011. Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CORNAC, conformément à l'art.2121-14 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2011 est adopté par 10 voix pour, 0 abstention et 0 contre et est arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	23 916.39 €	48 284.17 €
Dépenses	0.00 €	33 300.69 €
DEFICIT 2011		
EXCEDENT 2011	23 916.39 €	14 983.48 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 9 792.39 €	+ 22 843.97 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2011	+ 14 124.00 €	+ 37 827.45 €



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DU PARC

Mr le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011. Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CORNAC, conformément à l'art.2121-14 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Après en avoir délibéré, le compte administratif 2011 est adopté par 9 voix pour, 1 abstention et 0 contre et est arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	66 875.03 €	611 108.65 €
Dépenses	165 486.03 €	538 080.21 €
DEFICIT 2011	- 98 611.00 €	
EXCEDENT 2011		73 028.44 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-66 875.03 €	- 447 481.27 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2011	-165 486.03 €	-374 452.83 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Mr le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011,
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme BRUNWASSER, conformément à l'art.2121-14 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles à la majorité des voix, ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Recettes	8 262.00 €
Dépenses	8 439.47 €
RESULTAT DEFICITAIRE 2011	- 177.47 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 1048.41 €
RESULTAT cumulé au 31 décembre 2011	+870.94 €



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT, DU LOTISSEMENT DU PARC ET DE LA CAISSE DES ECOLES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'année 2011,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I M. le Maire indique qu'une cinquième classe sera ouverte en septembre 2012. Jusqu'à présent, il avait été proposé d'utiliser l'actuelle bibliothèque mais l'augmentation d'inscriptions (nombre d'élèves aujourd'hui d'environ 148) laisse présager l'ouverture potentielle d'une 6ème classe en septembre. Cela ne sera officiel qu'après comptage des élèves à la rentrée.

Mme Lagarrigue souligne que l'ouverture, si elle a lieu, ne se fera qu'après la rentrée scolaire. L'idée proposée de l'agrandissement du réfectoire reste intéressante mais il faudrait peut être envisager la mise en place d'un bâtiment modulaire pour ne pas être pris au dépourvu à la rentrée.

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour l'achat ou la location de ce type de bâtiment.

M. Boulze interpelle le Conseil Municipal sur le compte-rendu du dernier Conseil d'école. Il souligne que ce n'est pas aux enseignants ou aux parents d'élèves de choisir les différentes alternatives mais bien au Conseil Municipal. Mme Lagarrigue précise qu'il ne s'agissait pas d'un Conseil d'Ecole mais d'une réunion de travail pour poser d'éventuelles propositions. Mme Lagarrigue n'a pas encore lu le document cité et demande qu'une copie soit fournie à chaque membre du Conseil Municipal. Après lecture, Mme Lagarrigue explique qu'il s'agit d'une mauvaise transcription de ce qui a été dit. M. le Maire, présent à cette réunion, confirme et rappelle qu'il s'agissait bien d'une réunion de travail et non décisionnaire.

2 M. Villaret souhaiterait que les travaux à l'ancien immeuble ADAMI soient présentés en détail. Il demande à ce que soit précisé ce que l'on veut en faire et se pose la question de la qualité des travaux.

M. Boulze souhaiterait un bilan financier.

M. le Maire indique que le projet d'appartements à l'étage a été momentanément suspendu faute de financement et de subventions. Il rappelle que ce projet a fait l'objet d'un permis de construire déposé par un cabinet d'architecte et validé en Conseil Municipal. Les travaux portent actuellement sur l'entrée commune et les sanitaires de l'espace Caraven Cachin. Pour le financement il y a déjà une subvention DETR (Etat) nous attendons une confirmation des subventions du département (FDT) et nous solliciterons aussi la région.

3 M. Raymond indique qu'il est urgent de mettre en place une convention avec l'association qui travaille dans l'ancien presbytère. Il demande aussi que la commission des travaux suive ceux-ci comme pour tous les travaux sur un bâtiment public. Il rappelle l'historique des réunions avec l'association et il lui semble que certains points ne sont pas respectés.

M. le Maire indique que tous les travaux lourds ou de sécurité seront effectués par la commune. M. Raymond souhaite que le passage de la commission de sécurité soit demandé. M. Le maire prendra contact avec l'APAVE pour faire vérifier la solidité de la structure.

Mme Brunwasser souligne que les plans des travaux actuels ont été présentés à M. le Maire.

M. Boulze rappelle que cette salle ne peut pas être octroyée à une seule association.

M. le Maire signale que l'association VOX MUSICA l'utilise en partie pour les cours de musique. De même, cette salle pourra être utilisée l'été pour différentes expositions. Le Conseil Municipal est conscient des priorités budgétaires qui sont à l'heure actuelle : l'école et la traversée du village.

TOUR DE TABLE

M. Boulze demande les plans de la traversée du village.

M. Villaret dit que M. le Maire vient juste de recevoir les relevés topographiques.

M. le Maire rappelle que l'abri bus aux Barrières a été installé. Mme Lagarrigue indique qu'il aurait pu être placé de façon plus fonctionnelle.

M. Villaret indique qu'il y a des demandes pour la mise en place de jardins familiaux. Il y aurait la possibilité d'en mettre au niveau de l'espace vert du lotissement.

M. Lecomte demande s'il est prévu des espaces de rangements extérieurs aux logements sociaux. Il est précisé que ces espaces étaient prévus en option mais ils n'ont pas été retenus en raison de leur surcoût.

Mme Lagarrigue indique que la réunion des associations aura lieu le 28 mars 2012 à la grande salle de l'espace Caraven Cachin.

M. Raymond indique que M. Monceret et sa fille Myriam ont vu leur élevage sélectionné pour le salon de l'agriculture de Paris dans la catégorie Blonde d'Aquitaine. Le pays Salvagnacois est très bien représenté au niveau du monde rural.

M. le Maire revient sur les rumeurs dans le village liées à la parution de l'écho du Tescou et tient à signaler que les amendes de stationnement ne sont pas des représailles mais une réponse au laxisme de certains signalés de nombreuses fois, quant à leur façon de garer leur véhicule.

M. Boulze signale que l'écho doit rester un bulletin d'information de la municipalité et que les articles doivent être filtrés.

Séance levée à 0H25.

Bernard MIRAMOND



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2012



L'an deux mil douze, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Présidence :

Monsieur Bernard MIRAMOND,
Maire

Présents :

Monsieur BALARAN Roland
Monsieur BENESCHI Pascal
Madame BONZOM Danièle
Monsieur BOULZE Bernard
Monsieur CAVIALE Serge
Madame CORNAC Michèle
Madame LAGARRIGUE Christel
Monsieur RAYMOND Yves
Monsieur VILLARET Bernard

Absents :

Madame BRUNWASSER Mireille
Monsieur LECOMTE Olivier
Madame REYES Sophie
Madame YATES Suzanne

Procuration :

Madame BRUNWASSER a donné procuration à
Monsieur MIRAMOND Bernard et Madame YATES à
Madame BONZOM Danièle

Secrétaires de séance :

Madame LAGARRIGUE Christel et Monsieur VILLARET Bernard.



AFFECTATION DE RÉSULTATS 2011 AU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats de l'exercice 2011, constatés dans les comptes administratif et de gestion :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé au 31.12.2010 (N-1) (R 001 en inv.)	
Excédentaire de	100 796.35
Résultat de l'exercice 2011 (N) déficitaire de	-216 816.93
Résultat comptable cumulé au 31.12.2011 (N), déficitaire de	-116 020.58
Ce déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2012 à l'art. D.001 (D.I.)	
Restes réaliser en dépenses s/2011 (voir fiche jointe)	571 193
Cautionnement des loyers	1273
TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES	572 466.00
RESTES A REALISER EN RECETTES SUR 2011	
Subventions (voir fiche jointe)	619 707.50
RAR RECETTES 2011 - RAR DEPENSES 2011 =	+47 241.50
RESULTAT DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT CUMULE	-116 020.58
BESOIN DE FINANCEMENT	- 68 779.08

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat comptable cumulé au 31.12.2010	+ 106 207.54 €
Résultat de l'exercice 2011	+ 10 301.83 €
Résultat cumulé au 31.12.2011 (N) à affecter à l'art. R.002	+ 116 509.37 €
Le résultat est supérieur au besoin de financement d'investissement.	

Après en avoir délibéré, DECIDE l'affectation des résultats 2011 au budget primitif 2012 de la commune, comme suit :

Inscriptions budgétaires sur Budget Primitif 2012		
D 001 (DI)	Déficit d'investissement	-116 020.58 €
R 1068 (Inv.)	Couverture (obligatoire) du besoin de financement	68 779.08 €
R 002 (Fonct.)	Report à nouveau (compte 110) Excédent :	

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2012 en dépenses de fonctionnement à l'article 6574 « subventions » la somme de 18000 €. Suite à l'étude des dossiers de demandes de subventions déposés par certaines associations, Monsieur RAYMOND présente le montant des sollicitations et des propositions qui pourraient être retenues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes :

A.S.A.D.	200.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500.00 €
AMIS	500.00 €
ARTS CULTURE ET TRADITIONS ⁽²⁾	450.00 €
AUTO CROSS (700 +300+500) ⁽³⁾	1 500.00 €
CINÉCRAN	155.00 €
COMITE DES FETES (en attente de dossier)	4 600.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE CANTA GRELH	750.00 €
DRAGONS BASKET CLUB (en attente de dossier)	1 000.00 €
PETANQUE	800.00 €
PLACES EN FETE ⁽¹⁾	1 200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
RIVES DU TESCOU FOOTBALL	1 800.00 €
VOX MUSICA	1 000.00 €
TOTAL	14 505.00 €



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention fixent les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2012, comme suit :

	TAUX 2012	TAUX 2011
Taxe d'habitation	15.72 %	15.34 %
Taxe foncière bâti	30.89 %	30.15 %
Taxe foncière non bâti	100.48 %	98.07 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire annonce les deux plus importantes opérations d'investissement budgétées : il s'agit de la mise en place d'une nouvelle classe à l'école Canta Grelh et la traversée du village.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril 2012,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention adoptent le budget primitif de l'exercice 2012 équilibré et arrêté comme suit à 942 719 €uros en section de fonctionnement et à 1 063 583 € en section d'investissement.

⁽¹⁾ Le projet culturel Places en fête. Monsieur RAYMOND signale que les conventions de développement culturel entre le Pays VGBVD et la région stipulent que le financement régional est conditionné par la participation financière de plusieurs communes ou d'au moins une intercommunalité (Collectivité ayant porté le projet). Dans ce cadre, le projet ayant été présenté au Pays VGBVD par la communauté de communes du pays Salvagnacois, sans avoir été présenté au conseil municipal, Monsieur RAYMOND estime qu'il serait logique que la subvention soit sollicitée auprès de cet organisme. Monsieur le Maire répond que la communauté de communes n'a pas la compétence culturelle pour ce genre de manifestation.

⁽²⁾ Le projet d'Art Culture et Tradition porte sur la présentation d'un défilé de « Gilles » à Salvagnac le 21 juillet, dans le cadre d'une journée nationale Belge qui se déroulera le matin à Salvagnac et l'après midi à Montgaillard

⁽³⁾ L'auto cross Salvagnacois organisera cette année l'épreuve salvagnacoise du rallye des côtes du Tarn, ainsi qu'une toute nouvelle animation de 2CV cross, accompagnée d'un grand rassemblement. La subvention allouée sera payée en trois fois : 700 € pour le fonctionnement dès maintenant, 300 € après la course de 2CV, et les 500 € restant à l'issue du Rallye.

Monsieur BOULZE n'a rien contre l'association Places en Fête mais a constaté que seules 2 personnes Salvagnacoises font partie de ce groupe.

Monsieur VILLARET précise qu'à la réunion d'association que le Comité des fêtes et le club de foot n'étaient pas présents et c'est dommage.



BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Deux nouvelles opérations sont programmées : l'une se rapporte à l'étude du plan d'épandage de boues et de son périmètre et l'autre pour la mise à jour du schéma d'assainissement. Ces dépenses s'élèvent respectivement à 5300 € HT et 4200 € HT. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces devis et solliciter auprès des partenaires (Conseil Général et Agence de l'eau) des aides financières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention adoptent le Budget Primitif de l'exercice 2012 équilibré et arrêté comme suit : à 70 427.00 Euros en section d'exploitation et à 89 041 € en section d'investissement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention adoptent le Budget Primitif de l'exercice 2012 équilibré et arrêté comme suit : à 558 953 €uros en section de fonctionnement et à 1196 440 € en section d'investissement.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a aucune information officielle sur le devenir de l'école Saint Joseph, mais qu'il faut se préparer à une arrivée de 25 à 30 élèves à l'école publique. Il faut donc envisager la construction d'une nouvelle salle de classe.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe la participation financière par enfant domicilié dans les communes qui n'ont pas d'école à 700 € au lieu de 550 €.

OBJET : DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ AU 31.12.2011 A AFFECTER AU BUDGET PRIMITIF 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé au 31.12.2010 (N-1) (R 001 en inv.)	- 9 792.39 €
Déficitaire de.....	+23 916.39 €
Résultat de l'exercice 2011 (N) excédentaire de +23 916.39	
Résultat comptable cumulé au 31.12.2011 (N), excédentaire de Cet excédent d'investissement sera reporté au budget primitif 2012 à l'art. R.001 (R.I.)	+14 124.00 €
Restes à réaliser en dépenses sur 2011.....25 000 Restes à réaliser en recettes sur 2011.....38 825 RAR recettes 2011 -RAR dépenses 2011 =.....13 825 BESOIN DE FINANCEMENT.....	0.00 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat comptable cumulé au 31.12.2010	+ 22 843.97 €
Résultat de l'exercice 2011	+ 14 983.48 €
Résultat cumulé au 31.12.2011 (N) à affecter à l'art. R002	+ 37 827.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter le résultat 2011 sur le budget primitif 2012 par les écritures suivantes :

R 001 (DI)	Excédent d'investissement	+ 14 124.00 €
R 1068	Couverture (obligatoire) du besoin de financement	0 €
R 002 (Exploitation)	Report à nouveau (compte 110) Excédent : 37 827.45 € - 0 =	+ 37 827.45 €

SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de budgétier la somme de 10 500 € à verser la Caisse des Ecoles soit 85 € par enfant scolarisé (nombre d'élèves connus à ce jour : 123)

Monsieur BOULZE demande le coût réel de l'école publique par apport au budget communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 03 voix pour, 0 contre, 0 abstention adoptent le budget primitif de l'exercice 2012 équilibré et arrêté comme suit : à 13 495.00 €uros en section d'exploitation et à 0 € en section d'investissement.

OBJET : PROJET DU PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VÈRE GRÉSIGNE ET DU PAYS SALVAGNACOIS.

Monsieur le Maire informe que chaque Conseiller municipal a à sa disposition dans leur dossier de séance un exemplaire de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2012 relatif au projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Vère-Grésigne et du Pays Salvagnacois.

Monsieur le Maire explique que sur la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal doit se prononcer à la majorité simple sur ce projet qui a été validé par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 12 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cet arrêté relatif au projet du périmètre du nouvel EPCI.

Monsieur VILLARET souhaiterait qu'une synthèse paraîsse dans l'écho du Tescou.

TOUR DE TABLE

- › Madame BONZOM et Monsieur BALARAN félicitent les employés municipaux pour les travaux effectués de l'accès sous la halle destiné aux personnes à mobilité réduite.
- › La gérante du magasin VIVAL a demandé qu'une place de stationnement soit matérialisée par une bande jaune devant son magasin.
- › Monsieur BENESCHI informe que le décanteur ne fonctionne pas et remplit donc le fossé du chemin de la Péchique
- › Monsieur RAYMOND demande le résultat du contrôle technique suite au passage de l'APAVE au presbytère? Monsieur le Maire répond qu'il attend les rapports relatifs à la solidité du plancher et du nombre de personnes pouvant être dans cet immeuble.
- › Monsieur RAYMOND dit qu'il faudrait penser à effectuer des travaux d'amélioration à la mairie avant 2015.
- › Madame BONZOM se questionne sur le devenir des locaux du Jardin des Lutins ? Monsieur le Maire n'a aucune information sur ce point.
- › Monsieur le Maire informe qu'une carte scolaire va être mise en place. Les enfants des communes de Salvagnac, La Sauzière St Jean, Montdurausse et Saint Urcisse pourront s'inscrire à l'école publique de Salvagnac et les enfants des autres communes du canton iront au RPI (Réseau Pédagogique Intercommunal).
- › Monsieur BALARAN signale que les toilettes de la mairie sont à refaire.
- › Monsieur BOULZE précise qu'une étude concernant la solidité du clocher de l'église Saint Martin serait souhaitable.
- › Madame LAGARRIGUE se réjouit du nombre important d'associations qui ont assisté à la dernière réunion.
- › Madame CORNAC signale que lors de l'assemblée générale du CNAS (Comité National d'Action Sociale) des réflexions ont été faites sur la mauvaise signalisation pour situer la salle omnisports. Deux panneaux devraient être posés au niveau de la coopérative de blé et de la propriété de M et Mme MAURUC.
- › Monsieur VILLARET indique qu'il reste quelques travaux de finitions au lotissement et des réparations de trottoirs devant les logements sociaux. Une réunion est prévue avec l'entreprise EXEDRA le vendredi 13 avril.
- › Monsieur VILLARET demande qu'un texte sur les jardins familiaux paraîsse dans la prochaine édition de l'Echo du Tescou; des habitants de Salvagnac ont déjà montré leur intérêt pour ce type jardin. Monsieur le Maire indique que ces jardins pourraient être implantés sur la place du lotissement du parc.
- › Monsieur VILLARET soulève le problème des réservations de la salle omnisport (mariage 1 an à l'avance) et rappelle que le calendrier du basket ne peut être connu avant octobre pour la saison en cours. Il rappelle que l'intérêt pédagogique et sportif du club de basket doit être pris en compte pour traiter ce problème.
- › Les responsables du club du Basket soulèvent le problème de stockage du matériel à la salle omnisport
- › Monsieur VILLARET demande que le square et la place Jean Jaurès restent propres. Un espace réservé pour les chiens pourrait être étudié (pose d'un portillon avec clôture).
- › Monsieur le Maire propose de faire éventuellement un chenil à l'atelier municipal pour enfermer les chiens errants. Les animaux non récupérés par leur propriétaire iraient directement en fourrière au chenil du Garric pour lequel la commune paie une adhésion.
- › Monsieur BOULZE propose de faire l'espace « chiens » du côté des toilettes publiques.
- › Monsieur VILLARET demande la pose de panneau indiquant la possibilité de parking place de la Victoire afin de libérer la place de la Mairie et les allées Jean Jaurès

Séance levée à 23h35.- Bernard MIRAMOND

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose que pour la signature de l'acte d'acquisition par la mairie des terrains situés aux Sourrigous, il est personnellement impliqué en tant que fermier de certaines parcelles.

Monsieur le Maire sollicite un adjoint pour signer cet acte notarié. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, désigne et délègue Madame BONZOM Danièle pour signer cet acte.

QUESTIONS DIVERSES

› Suite à des remarques faites à la dernière réunion, Monsieur RAYMOND présente le projet de blason qui sera retenu définitivement après avoir tenu compte (au moins partiellement) de quelques remarques d'élus et validé des choix techniques. Celui-ci est adopté.

SALVAGNAC



- › Monsieur le Maire informe que :
 - le bail emphytéotique relatif à l'immeuble de l'ancienne gendarmerie situé grand rue a été renouvelé et signé avec le PAC du Tarn.
 - Une étude sur l'état sanitaire des platanes, tilleuls et marronniers a été faite. En conclusion seuls deux arbres seraient à couper car ils sont malades.



Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

La commission départementale de coopération intercommunale, réunie le 12 décembre dernier a donné un avis favorable à la fusion des communautés de communes du Pays Salvagnacois et Vère-Grésigne.

Un courrier du Préfet du Tarn en date du 22 mars détermine les règles pour la mise en œuvre du schéma départemental et nous a transmis l'arrêté de projet du périmètre du nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) accompagné d'un projet de statuts de la future nouvelle collectivité, ainsi qu'une fiche de méthodologie et un calendrier de mise en œuvre.

Ce projet doit recevoir l'avis favorable des conseils municipaux des communes et des deux communautés de communes concernées avant sa mise en application. Il a été présenté au conseil de la communauté de communes du pays Salvagnacois le mardi 10 avril, et au conseil municipal de Salvagnac le jeudi 12 avril.

L'arrêté fixe les compétences du nouvel établissement public. Celui-ci exercera l'intégralité des compétences dont sont dotés les EPCI qui fusionnent, sur l'ensemble du périmètre. Cela conduira au transfert, au bénéfice de l'EPCI issu de la fusion, de l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont les EPCI existants avant la fusion étaient titulaires.

La nouvelle Communauté de Communes qui a pour nom – à moins que les élus en définissent un autre entretemps – « Vère –

Grésigne et Pays Salvagnacois » englobera les 27 communes suivantes : Alos, Amarens, Andillac, Beauvais sur Tescou, Cahuzac sur Vère, Campagnac, Castelnau de Montmiral, Donnazac, Frausseilles, Itzac, Larroque, La Sauzière Saint Jean, Le Verdier, Loubers, Montdurausse, Montels, Montgaillard, Noailles, Puycelsi, Saint Urcisse, Sainte Beauzille, Sainte Cécile du Cayrou, Salvagnac, Tauriac, Tonnac, Vieux. Elle comptera, en se basant sur les données de 2010, 7451 habitants (Pays Salvagnacois : 8 communes pour 2858 hts et Vère – Grésigne : 19 communes pour 4593 hts).

La procédure de mise en œuvre de la fusion se déroulera selon le calendrier suivant :

- › Délibération pour avis sur le projet de périmètre d'avril à juin 2012.
- › De juillet à septembre 2012, si accord, publication des arrêtés de fusion et d'extension d'EPCI avec effet au 1er janvier 2013. Si

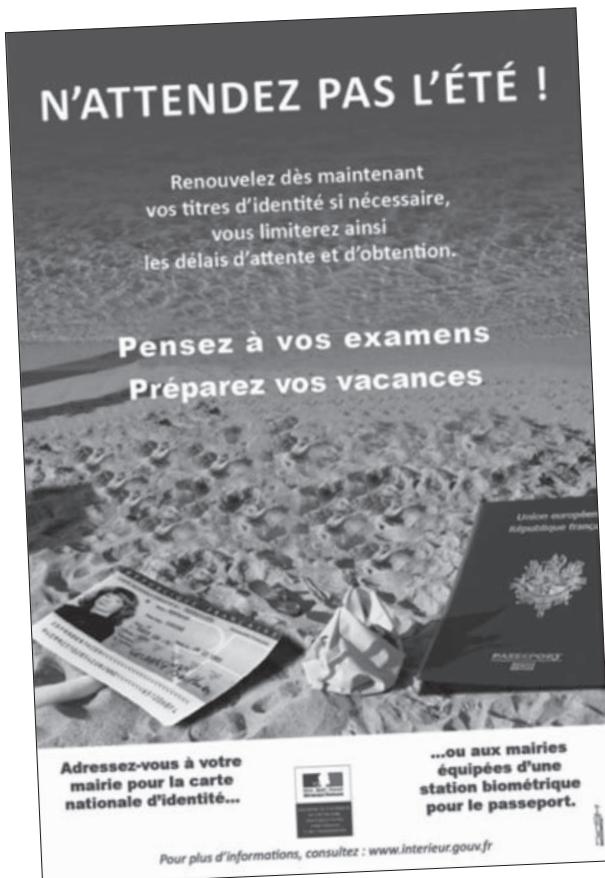
désaccord, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et le Préfet se prononceront en lieu et place des collectivités locales.

- › Les conseils municipaux ont alors trois mois pour déterminer, par accord amiable, la composition du nouveau conseil de communauté.
- › De juillet à décembre, préparation des aspects financiers et budgétaires de la fusion, du transfert des personnels et des biens au nouvel EPCI,
- › Au 1^{er} janvier 2013, entrée en vigueur des arrêtés de fusion et d'extension d'EPCI,
- › 25 janvier 2013, date limite pour la désignation des délégués communautaires et l'élection du président du nouvel EPCI.
- › Fin avril 2013, date limite pour que les EPCI restituent certaines compétences non obligatoires aux communes.
- › Janvier 2015, date limite pour la définition de l'intérêt communautaire.

Carte de la nouvelle communauté de communes.



Renouvellement des papiers d'identité



La Préfecture du Tarn a communiqué à toutes les Mairies du département une affiche et des recommandations concernant le renouvellement des pièces d'identité avant l'été.

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler la carte d'identité ou le passeport. Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'exams ou de voyages, le ministère de l'intérieur incite le public à prendre dès à présent ses dispositions...

- › en vérifiant les dates d'expiration de la carte d'identité et du passeport
- › en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire : à la mairie du domicile pour une demande de carte nationale d'identité ou dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport.

Pour les passeports, les formulaires de demande peuvent être retirés en mairie, mais il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le bureau de la police municipale de Gaillac (58, place Hautpoul - 05 63 57 00 50) pour effectuer toutes les formalités.

Préfecture du Tarn | Communiqué de presse

Prévention des incendies

Le faible niveau de précipitations de l'hiver dernier et le début du printemps dans le département du Tarn entraîne un déficit pluviométrique cumulé de 60% depuis le mois de janvier 2012. La sécheresse qui en résulte provoque de nombreux départs d'incendies, certains dus à des opérations d'écoubage mal maîtrisées.

Dans ce contexte, après consultation des services concernés, le Préfet du Tarn a décidé d'avancer, à compter de la publication de l'arrêté du 6 avril 2012, la période d'interdiction de l'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles normalement fixée du 15 mai au 15 octobre par l'arrêté préfectoral du 22 février 1999 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles. Par espaces naturels combustibles, on désigne les formations boisées (bois, forêts, plantations, reboisements) ainsi que les landes, friches, maquis et garrigues.

Cette interdiction concerne :

- › L'emploi du feu dans des foyers construits dans une forêt aménagée pour l'accueil du public
- › L'emploi du feu par les propriétaires et leurs ayants droits
- › L'incinération des végétaux coupés
- › L'incinération des végétaux sur pied
- › Les barbecues
- › Les feux d'artifice

Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous.

Service presse de la préfecture du Tarn – Marie Lacan



Un chantier international à Salvagnac : L'interculturel rencontre le patrimoine local

La commune de Salvagnac ouvre ses portes à une première expérience de chantier international en partenariat avec l'association Citrus, délégation régionale de Solidarités Jeunesse en Midi Pyrénées. Cet été, du 27 juin au 18 juillet, une quinzaine de jeunes volontaires, venus des quatre coins du monde (Corée, Russie, Turquie, Biélorussie, Taïwan, République Tchèque, France et Maroc) vont s'atteler à la restauration du mur d'enceinte du jardin de l'ancien couvent en face du château de Salvagnac.

Les matinées seront consacrées au chantier, les volontaires seront encadrés par des employés municipaux et des élus de la mairie. Ils commenceront par débarrasser le mur de la végétation et termineront par consolider et enfin rejoindre l'ouvrage. Les après-midi et week-end leur permettront d'aller à la rencontre de la population locale, de participer aux événements festifs et culturels organisés par les associations du village tel que l'art en pays salvagnacois, le festival « Places en fêtes » ou la célébration de la fête nationale française. Ce sera l'occasion pour tous de partager des moments interculturels, notamment à l'occasion du repas international organisé par les volontaires et ouvert à tous. Les amoureux de la nature pourront aussi profiter des nombreux sentiers de

randonnée de la commune et des environs, ainsi que d'un très intéressant musée de l'outillage rural ancien. Un pot d'accueil organisé par la mairie aura lieu le 28 juin à 19h afin de permettre une première rencontre entre le groupe de volontaires internationaux et les Salvagnacois.

Venez rencontrer ces jeunes travailleurs de la paix et partager avec eux un moment convivial.

Communiqué de presse de l'association - Nolwenn Le Saux

Pour en savoir un peu plus : <http://citrus.asso.fr>
<http://solidaritesjeunesse.org>

Association Citrus - Solidarités Jeunesse en Midi-Pyrénées - 10 rue Notre-Dame - 82240 Septfonds
05 63 65 94 06



Le mur du jardin du couvent va être l'objet de soins attentifs de la part des bénévoles internationaux

Loto du CCAS Lundi 13 août

Le loto du C.C.A.S aura lieu le lundi 13 Août à partir de 20 h 30 sur les Allées Jean Jaurès. Pour la troisième année, l'Union Associative Salvagnacoise organise ce loto au profit du Centre Communal d'Action Sociale. De nombreux bénévoles nous aident à faire de ce loto une soirée agréable pour tous.

L'an passé, grâce à votre participation, à votre générosité, 1300 € ont été récoltés. Cet énorme élan de générosité nous a permis d'aider des familles en difficulté.

Cette année encore, nous comptons sur vous ! Toujours des lots sympas à gagner ! Nous vous attendons très nombreux pour soutenir cette bonne cause !

L'équipe du C.C.A.S



Jardins partagés

Des tomates, haricots verts, courgettes, poivrons... c'est bon dans l'assiette !!!

Et des fleurs pour agrémenter la maison, ça réjouit. Mais ne sont-ils pas meilleurs quand nous les faisons pousser dans notre jardin ?

Moi, quand je bêche mon jardin en novembre, j'ai déjà le goût des légumes que je vais récolter toute l'année suivante.

Tout le monde n'a pas la chance de disposer d'un jardin. Alors la mairie de Salvagnac a mûri l'idée de jardins partagés et déjà plusieurs personnes se sont montrées enthousiastes à cette idée. Un emplacement a été réservé dans l'emprise du bourg.

Alors contactez-nous tout de suite que nous puissions organiser cette discussion sur vos conceptions d'un

jardin partagé : doit-il être commun ou semi-partagé, faut-il faire du bio ou du raisonné, comment gérer un compost, du BRF.... ?

Ne laissez pas les questions végéter, faites-les mûrir et greffez-les à d'autres idées.

Bien sûr, ce projet ne peut se réaliser qu'en concertation entre la mairie et les « jardiniers ». Pour cela nous prévoyons une réunion le 13 juin à 20h30 à la salle de billard - espace Caraven Cachin. Si cette initiative vous intéresse, prenez contact avec la mairie (tél : 05 63 33 50 18) ou Bernard Villaret (villaretbernard@orange.fr 06 86 79 87 72) ou Gilles Grimaud (jildesbois@yahoo.fr 06 61 91 84 56)

Bernard Villaret

Les Veillées Rabastinoises en visite

Les veillées rabastinoises éditent régulièrement un bulletin, « l'écho du pays Rabastinois » dont le n° 256 se fait l'écho d'une visite de l'association à Salvagnac le 3 mars dernier. Ce déplacement se faisait à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Il est rapporté selon ce qui suit dans le bulletin : « Nous rappelons à tous la visite prévue de la ville de Salvagnac. Notre guide, Jean Lauzeral, membre du conseil d'administration, donne rendez vous au pied des tours du château. Vingt cinq participants s'y retrouvent. Jean Lauzeral est un passionné de sa ville dont il fut maire. Nous ne donnerons pas le contenu de son propos qui fera l'objet de publication. Après le château, il nous conduit à l'église pour la visite du riche trésor qu'elle renferme. Merci beaucoup Jean Lauzeral pour avoir partagé



Le groupe des visiteurs rabastinois

avec nous un peu de vos connaissances de l'histoire de Salvagnac. Enfin, c'est à la mairie que nous sommes reçus par Bernard Miramond, maire de Salvagnac, autour du pot de l'amitié. Nous ne saurons que trop le remercier pour ce moment de chaleur et de convivialité ». Signé : Cécile Montlivier.



Les Anciens Sapeurs Pompiers de Paris en assemblée à Salvagnac

Le groupement du Tarn de la Fédération Nationale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris tient tous les ans son assemblée générale dans une commune hébergeant un centre de secours. Pour leur rencontre 2012, les dirigeants de leur association « Al Païs Tarnes » avaient retenu notre commune et son centre



de secours commandé par l'adjudant Bruno Clergue. Après un accueil petit déjeuner au centre préparé par l'amicale des Sapeurs Pompiers de Salvagnac, présidée par Hugues Maurel, les participants se rendaient à l'espace Caraven Cachin. Notre Maire, Bernard Miramond, y prononçait une allocution de bienvenue dans laquelle il soulignait l'honneur et le plaisir que la commune ressentait à accueillir



les Pompiers de Paris. Yves Raymond remettait à chaque participant une pochette d'information touristique du pays Bastides et Vignoble du Gaillac que de nombreux congressistes ne connaissaient pas. L'assemblée générale était présidée par Lucien Verrier, président de l'association en présence du Lieutenant Colonel Chelingue, représentant le Général Gilles Glin, commandant la Brigade de

Sapeurs Pompiers de Paris, et du représentant du président de la Fédération Nationale des associations de Sapeurs Pompiers de Paris.

Pendant les débats, les épouses et accompagnant étaient pris en charge par Jean Lauzeral pour visiter en premier la ville et découvrir son histoire, puis l'église Notre Dame et son trésor d'art sacré.

Tout le monde se retrouvait ensuite au Monument aux Morts pour déposer les gerbes du souvenir en mémoire des Pompiers morts au feu et des anciens disparus.

Un vin d'honneur offert par la municipalité réunissait les participants à la journée et leurs invités sous la halle où le président de l'association remettait à



Bernard Miramond, Bruno Clergue, Hugues Maurel et Yves Raymond une médaille des anciens Pompiers de Paris en souvenir de cette journée et de l'accueil Salvagnacois qu'ils ont particulièrement apprécié. Un repas concocté par Olivier et Philippe Fermier était ensuite servi aux quelques quatre vingt convives sous la halle joliment transformée en salle de restaurant pour la circonstance.

Le Comité de rédaction

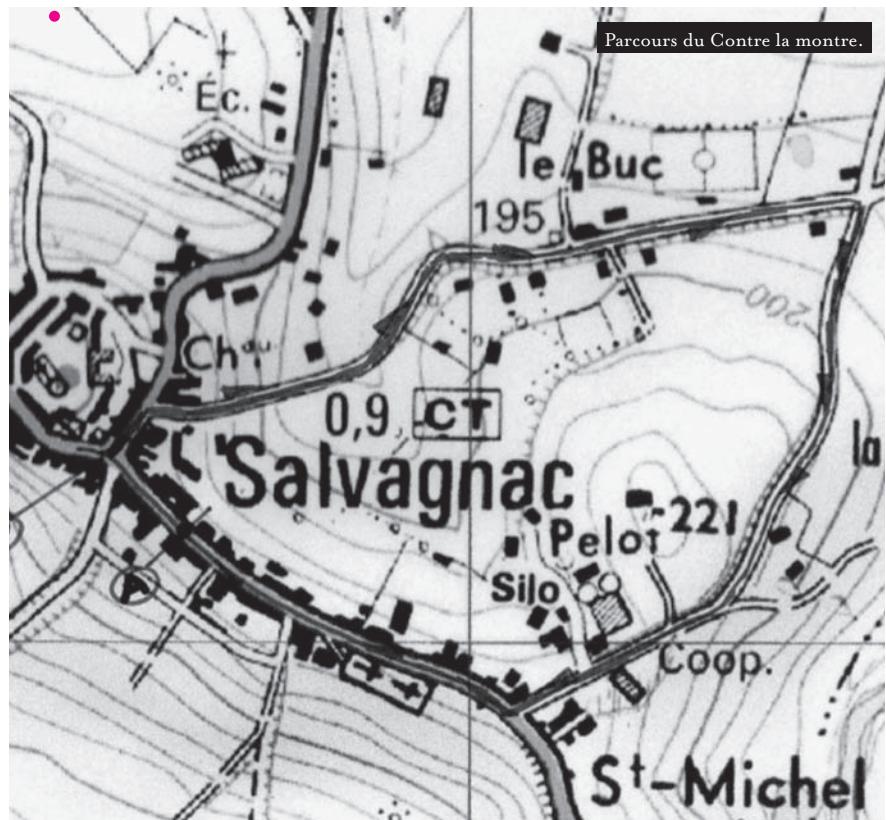


Salvagnac à l'heure de la « petite reine »

Dimanche 3 juin, le Tour du Tarn Cadets empruntera à nouveau les routes du voisinage et les rues du village pour la quatrième étape de la course départementale qui met en piste tout au long de l'année les jeunes valeurs montantes du cyclisme régional.

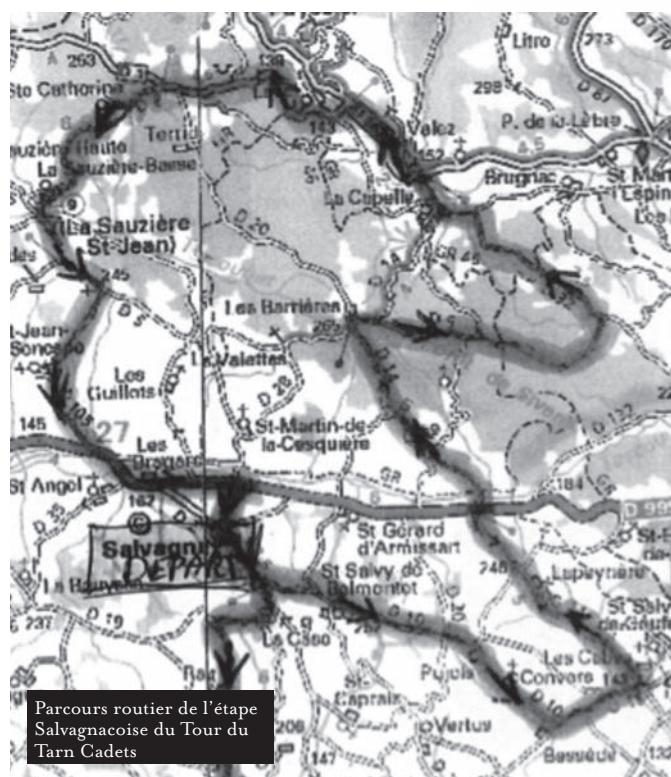
Dès le matin, à partir de 8 heures environ, et jusqu'à 17 heures, le « Saint Sulpice Vélo Sport » va investir le village pour cette étape du tour du Tarn cadets.

Tout d'abord tous les coureurs se mesureront individuellement dans un « Contre la Montre » de 2 km 100. Le départ sera donné à 9h30 devant la pharmacie, puis les coureurs emprunteront le chemin du stade, et remonteront dans le village par le chemin de Pelot et l'avenue Caraven Cachin. L'arrivée se fera devant l'espace Caraven Cachin. Pour cette épreuve, la rampe de départ sera mise en place dès le samedi 2 en face de la pharmacie Bonzom, mais sans entraver la circulation. Le point d'arrivée sera indiqué par une arche gonflable et un petit podium.



A l'heure de midi, l'étape de ravitaillement se tiendra dans la grande salle Caraven Cachin.

Pour l'épreuve de l'après midi, après le départ donné sur les allées Jean Jaurès à 14h30, les concurrents emprunteront successivement la RD2 puis la RD 10 (St Salvy Belmontet – Convers), rejoindront les Barrières par la RD 14, puis via la RD 5 et la RD 32, passeront à La Capelle avant de Traverser Laval sur la RD 1 pour rallier La Sauzière St Jean par la RD 8. Ils reviendront ensuite sur Salvagnac par la RD 105 via St Jean de Senespe, la RD 999 et la côte du Dragon (Grand prix de la Montagne !). Après un passage dans le village, ils partiront vers l'arrivée à Saint Sulpice par la RD 2 puis Raust, Grazac et Mezens.



Parcours routier de l'étape Salvagnacoise du Tour du Tarn Cadets

Un arrêté municipal réglementera la circulation et le stationnement pour cette journée. Le matin, la circulation sera interdite sur le tracé du contre la montre pour la durée de l'épreuve. L'arrêté interdira en particulier le stationnement de tous véhicules sur le parcours du contre la montre le matin et dans le village, RD 2, Allées Jean Jaurès et rue du docteur François Gary pour l'après midi. L'organisation détaillée et les contraintes pour la circulation seront diffusées par voie de presse quelques jours avant la course.



Calendrier des animations 2011-2012

Tous les vendredis : Marché de Producteurs (volailles, pain, pâtisseries, fruits, légumes, confitures, produits laitiers, vins, plantes...) de 16h à 20h au village à Salvagnac.

Juin

Du Ven 1er au Dim 10

La Souriguette des Sourigous reçoit en exposition Adeline PHAM, mosaïste, et Sonia LOTTON, plasticienne lumière. Du Mar au Dim de 15h à 18h. Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois. www.culture-et-tourisme81.fr (Voir page 23)

Du Ven 1er au Sam 30 juin

Exposition « Ecritures », peintures de Françoise Boulze au presbytère. **Vernissage** 1^{er} juin à 19h et visite de l'espace socioculturel en chantier, 20h barbecue musical Salvagnac. Organisé par Places en Fêtes, Contact Carine : 06 78 30 92 81.

Sam 2

Concours Officiel de Pétanque en doublette - Non Stop Apport 30%. 14h30, Salvagnac. Contact : Pétanque Salvagnacoise 06 84 54 29 58 petanque.salvagnacoise@gmail.com <http://petanquesalvagnacoise.clubeo.com>

Dim 3

Epreuve cycliste « Tour du Tarn cadets » Salvagnac (Voir page 19)

Sam 9

Anniversaire des Rives du Tescou Football Club Salvagnac (Voir page 29)

Dim 10

Concert de fin d'année par les élèves de l'école de musique 16 h 00 en l'église Notre Dame de Salvagnac. Organisé par Vox Musica Contact 05 63 40 58 94

Jeu 14

Concours de pétanque Finale départementale des vétérans 8h30, St Urcisse

Dim 17

Journée d'ouverture du Conservatoire de l'Outilage du Pays des Bastides. Thème « autour du cheval » balades à poneys, repas Poule farcie, expositions, artisans et producteurs locaux (dégustations et vente)... Contact : 05 63 33 55 07 / 06 86 79 87 72. www.copb81.fr

Mar 19 juin: Récital de piano «Ferveur de lumière dans la nuit», par le concertiste Cyril Marie. Au programme, Chopin, Liszt, Fauré, Debussy et Rachmaninoff. A 19 h 00, en l'église Notre Dame

Tarifs 12 € et 6 €. Gratuit pour moins de 18 ans Concert suivi d'un buffet dans la cour de l'ancien Presbytère - Salvagnac Présenté par Vox Musica.

Entre Lun 18 et Sam 31

Exposition des travaux des enfants des écoles du canton. Mairie de Salvagnac. Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois en partenariat avec les enseignants du RPI Beauvais – Tauriac - Montgaillard. www.culture-et-tourisme81.fr

Juillet

Dim 1er au Dim 6 août

Exposition « l'Art en Pays Salvagnacois XVII ». Invité d'honneur Michel Doisneau. Organisé par la Mairie de Salvagnac en partenariat avec Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois www.culture-et-tourisme81.fr

Du Dim 1er au 13 juillet

« Expos vagabondes » Peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes... jalonnent un circuit d'expositions dans le canton de Salvagnac. Découverte du circuit en minibus avec accompagnateur ou par ses propres moyens. Organisé par Places en fête. Contact 06 83 48 57 22. (Voir page 34)

Ven 6 et Sam 7

L'Eté de Places en fêtes (concerts, repas...) Place da la Victoire - Salvagnac. (Voir page 34)

Sam 7

Concours officiel de Pétanque en Triplette
 Non Stop
 Apport 35%
 14h30 - Salvagnac.
 Contact : Pétanque Salvagnacoise
 06 84 54 29 58
 petanque.salvagnacoise@gmail.com
<http://petanquesalvagnacoise.clubeo.com>

Jeu 12

Centenaire de la naissance de Nicolai Greschny.
 Ouverture au public des églises décorées :
 Salvagnac - Saint Urcisse
 - Saint Gérard
 Portes ouvertes, visites et randonnées.
 Organisé par Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois.
www.culture-et-tourisme81.fr

Ven 13

Célébration du 14 juillet
 Apéritif, repas républicain animé par Aurélien et son orchestre Salvagnac.

Jeu : 19

Marché gourmand
 Tauriac.
 Organisé par Avem Leser.

Sam 21

Fête nationale belge dans le cadre de l'amitié « Franco-belge »
 (défilé, rondeau, exposition...) Organisé par Arts, culture et traditions en Pays salvagnacois en collaboration avec l'amicale belge de Midi Pyrénées.
 Réservations avant le 17 juillet, Mme Hallet : 05 63 40 50 11.
(Voir page 35)

Du Jeu 26 au Dim 29

Fêtes générales
 Marché gourmand, bals gratuits, repas, concours de pétanque Montdurausse

Dim 29

Fête du jeu et vide-grenier
 Beauvais sur Tescou.
 Organisé par « Entre Coulerc et Verdet »

Août

Ven 3 au Lun 6

Fêtes générales Salvagnac
 Organisées par le Comité des fêtes
(Voir page 33)

Lun 6

Concours officiel de pétanque triplettes toutes catégories + concours officiel doublette féminin en 4 parties
 14h30, St Urcisse

Sam 11 et 12

2 CV cross, rassemblement de 2CV Circuit des Planets
 St Pierre - Salvagnac
 Organisé par l'auto cross.
(Voir page 30)

Lun 13

LOTO en plein air au profit du CCAS.
 21h00 - Organisé par les associations salvagnacoises.
(Voir page 16)

Dim 28

Pique-nique lecture, base de loisirs des Sourigous – Salvagnac.
 Organisé par l'association culturelle.
(Voir page 25)

Septembre

Sam 15 et Dim 16

Journées européennes du Patrimoine.

Organisé par Culture et Tourisme en pays salvagnacois.
www.culture-et-tourisme81.fr
 et le Conservatoire de l'outillage du Pays des Bastides.
www.cobp81.fr

Dim 16

Vide grenier

Salvagnac.
 Organisée par l'association AMIS
 Contact : 05 63 40 55 07

Octobre

Sam 27 et Dim 28

Rallye des Côtes du Tarn

Dim 21

Thé dansant

14h30, salle omnisports - Salvagnac

Novembre

Sam 10

Soirée Théâtre en patois avec la troupe « Expressions 176 »
 de Salvetat Belmontet
 21h, Tauriac.
 Contact Avem Leser : 05 63 40 51 76

Dim 18

Thé dansant

14h30, salle omnisports - Salvagnac

Actualité du Tourisme

Les bilans pour l'année 2011 concernant le pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou (VGBVD) ont été présentés lors de rencontres avec les prestataires touristiques attachés aux différents bureaux d'information touristique de l'Office de Tourisme du Pays Bastides et Vignoble du Gaillac. A Salvagnac, cette rencontre s'est déroulée le jeudi 29 mars dans les locaux de la communauté de communes aux Sourigous en présence de Bernard Miramond, président de la communauté de communes et de Paul Salvador, président du pays VGBVD. Assistaient à la réunion plusieurs prestataires du pays Salvagnacois, des élus du canton, ainsi que des membres de l'association Culture et Tourisme en pays salvagnacois (association sous convention avec l'office de tourisme et avec la communauté de communes). Les présentations étaient faites par Patricia Monteillet, référente du bureau de Salvagnac, sous l'autorité de Marion Duclot, directrice de l'office de tourisme.

Fréquentation touristique.

Pour l'année 2011, la fréquentation sur l'ensemble des bureaux s'établit à 60.537 visiteurs, en augmentation de 13% par rapport à 2010 et de 21% par rapport à 2009.

Pour le seul bureau de Salvagnac elle s'établit à 1285 visiteurs, en augmentation de 19,2% par rapport à 2010.

Pour l'année 2012, on constate déjà une forte évolution due en grande partie à l'implantation de nouveaux panneaux de signalisation routière



Le panneau d'entrée de la base de loisirs aux Sourigous

pour mettre en valeur le projet de Porte du Tarn pour la base de loisirs des Sourigous.

Taxe de séjour. Economie Hébergement touristique.

Pour l'année 2011, la collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble du pays VGBVD a rapporté 92.894 € en augmentation de 13% par rapport à 2010.

Le nombre de nuitées du 1er avril au 31 octobre est en augmentation de 15% avec un parc d'environ 5000 lits dans 406 hébergements, toutes catégories confondues.

Pour le Pays Salvagnacois, la taxe a rapporté 4569 € en augmentation de 7,5% par rapport à 2010. On compte sur le pays 26 hébergements offrant 187 lits et ayant comptabilisé 5830 nuitées en 2011.

L'économie générée par les touristes en hébergement marchand est basée sur les données statistiques 2009 du Comité Départemental du Tourisme qui établissent qu'un touriste hébergé, dépense en moyenne 78,5€ par nuitée (hébergement, nourriture, visites de sites touristiques, essence, etc.). Cela donne pour le Pays VGBVD une économie générée de 12.402.765 € dont pour le seul pays Salvagnacois : 457.655 €.

Quant on sait que l'hébergement non marchand (famille, amis, échanges de maisons, etc.) représente entre 50 et 70% des dépenses totales générées, on peut avoir une idée plus globale de l'économie générée par les visiteurs et vacanciers.

Attendons les chiffres 2012 pour avoir une bonne estimation de la fréquentation et du passage de touristes dans notre belle région dont la beauté des paysages et la qualité de vie sont des atouts indiscutables. Toutes les actions de développement menées par

l'Office de Tourisme du Pays Bastides et Vignoble du Gaillac dans le cadre d'une démarche qualité avec la seule volonté de mettre en valeur le territoire et ses atouts, vont dans ce sens.

Ces actions sont relayées sur le Pays Salvagnacois par les membres de l'association Culture et Tourisme qui pérennisent les actions « non



institutionnelles » (produits du terroir, actions culturelles, gestion équipements touristiques, etc.) de l'ancien Office de Tourisme dans le cadre de la convention avec l'Office de Tourisme du pays Bastides et Vignoble du Gaillac.

Pour réaliser ces missions une belle équipe de bénévoles se retrouve souvent entre l'arboretum et la Souriguette des Sourigous, mais on est bien obligé de constater que, comme pour toutes les associations, les bonnes volontés se font rares. Alors si notre projet vous intéresse et si vous avez quelques heures à consacrer au développement touristique et culturel du pays salvagnacois, n'hésitez pas à nous contacter !

Association Culture et Tourisme en Pays

Salvagnacois

Les Sourigous – RD999

81630 SALVAGNAC

contact@culture-et-tourisme81.fr

www.culture-et-tourisme81.fr

06 83 56 08 85

Yves Raymond

Un déluge de laine aux Sourigous !

Yarn bombing, Street knitting*, Graffiticot, quèsaco ?

Le « yarn bombing » est une activité qui consiste à sélectionner un élément du paysage puis à l'envelopper de laine.

L'initiative vient de Magda Sayeg, une artiste Texane (Etats-Unis).

Phénomène d'art éphémère et humoristique, prenant pour cible des éléments de l'espace urbain ou naturel. Loisir de « Mamies » devenu art de rue. La douceur de la laine vient donc donner un aspect sentimental et enfantin à ces lieux.

Ainsi, la vague de laine a franchi l'Atlantique pour se retrouver dans les grandes villes d'Europe : Berlin, Londres, Paris.



Le mouvement gagne la province : Angers organise les 11, 12 et 13 mai 2012 son 3^e street art (art de rue) dédié au « Yarn bombing ».

Et Salvagnac !

Une équipe de tricoteuses acharnées a décidé de donner à l'arboretum de multiples couleurs aux piquets (signalétique obligatoire, pour reconnaître la centaine d'arbres plantés il y a dix ans).

C'est l'opération « Tricot-tag à l'Arboretum ». Il s'en trouve tout ragaillardi et vous invite à déambuler de façon ludique et instructive à la fois.

Dans le même temps, la salle d'exposition de la base des Sourigous s'est vue dotée d'un nom : « La Souriguette des Sourigous ».



Après la balade dans l'Arboretum, vous pourrez la découvrir.

Des artistes vous y attendent.

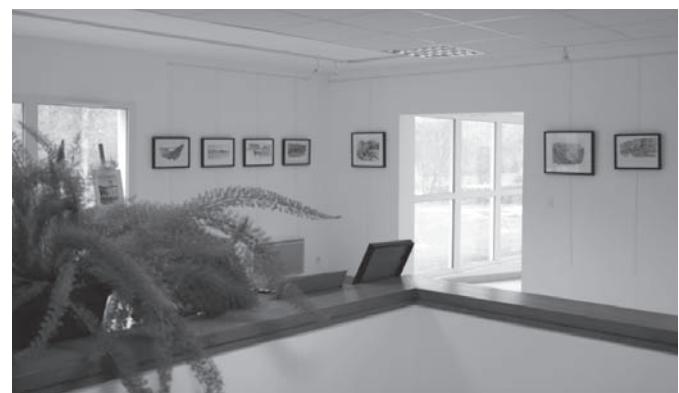
Du 13 au 27 mai, Régine Lucas et Stephan Abd El Kader deux plasticiens vous proposeront des œuvres hors du commun, tandis que Mélanie Jacob, peintre, ensoleillera votre journée.

Tout au long de la saison, La Souriguette vous proposera ainsi une promenade artistique faite de découvertes et de détente.

La base de loisirs des Sourigous, devenue « Aire de repos », avec sa nouvelle signalétique, s'est faite toute pimpante.

Elle propose aux Tarnais et aux gens de passage, de quoi se restaurer avec une guinguette au bord du lac, une aire de jeux clôturée pour les enfants, une aire naturelle aménagée, une étape équestre pour les cavaliers randonneurs qui veulent se reposer, un Arboretum emmailloté et coloré, un Office de Tourisme où vous trouverez tous les renseignements voulus sur la région ainsi que de nombreux produits locaux.

Vous terminerez la promenade en visitant la Souriguette des Sourigous.



Toute l'équipe de Culture et tourisme a travaillé dans la joie et la bonne humeur pour que tout soit prêt à temps et pour que le plaisir soit partagé par tous.

Annie Feix

* Street knitting : tricotage de rue.



Fonction publique territoriale

Assemblée générale du comité d'action sociale des personnels territoriaux

Les délégués départementaux du comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales ont tenu leur assemblée générale le jeudi 5 avril dernier à Salvagnac. Le maire de la commune, Bernard Miramond, accueillait l'assemblée en compagnie de Michèle Cornac, déléguée de la commune. Le président de la délégation du Tarn, Jean Pierre Verdier, ouvrait la séance en remerciant Monsieur le Maire pour la mise à disposition de la salle omnisports et pour son excellent accueil. Les délégués ont examiné les résultats nationaux de l'exercice 2011. 1018 collectivités, représentant 19 432 agents, ont rejoint le CNAS, portant ainsi leur nombre à 522 843. Le département du Tarn compte 193 collectivités, avec 3625 agents. Le trésorier départemental, André Cabrol, peut pour sa part se féliciter des résultats financiers, puisqu'ils font apparaître un solde positif dû à une sous consommation des prestations et des aides présentées dans le catalogue. Le taux de retour sur cotisations des collectivités est de



Bernard Miramond et les membres du bureau pendant les débats.

82% pour le Tarn, supérieur de deux points à la moyenne nationale (80%). Il ressort d'une enquête de satisfaction lancée au niveau national que 80% des agents sont satisfaits des aides, prestations, prêts ou services qui leur sont apportés par le CNAS. Ce dernier va mettre à l'étude des mesures visant à fidéliser ses adhérents. Dans l'immédiat, les résultats le permettant, le montant des prêts (familial, pour études supérieures des enfants, prothèses, lunettes, social) est augmenté, et leur durée allongée pour un taux inchangé

à 1,01%. Mettant en exergue les trois valeurs qui animent le CNAS, à savoir : «Mutualisation, Solidarité, Equité», le bureau départemental rappelait qu'il est toujours prêt à rencontrer les élus et les agents des collectivités qui le souhaiteront pour les informer sur son fonctionnement et sur les moyens offerts pour améliorer les conditions matérielles et morales de vie des personnels.

Contact : Centre de gestion de la FPT du Tarn : Geneviève Calmes (05 63 60 16 61) et Jean Pierre Verdier (05 63 76 10 66)



Une assemblée nombreuse et attentive assistait aux débats dans la salle polyvalente de Salvagnac.



L'accueil des classes est un moment important dans la vie de la bibliothèque.

Ça se passe à la Bibliothèque...

Le 02 mars, avec le concours de la Bibliothèque Départementale du Tarn, une partie du fonds (500 documents, principalement Jeunesse) a été renouvelée. Le 25 mai, l'échange se fera autour des rayons « Adulte ».

En début d'année, grâce aux cotisations, nous avons acquis une vingtaine de romans et BD. Depuis quelques semaines, ils sont mis à la disposition des lecteurs.

L'accueil des classes. 2 jours par cycle scolaire, 3 bénévoles accueillent les classes des écoles Canta Grelh et Saint Joseph ainsi que le Jardin des Lutins et animent ces moments, suivant les thèmes choisis par les professeurs et exploités à l'école.

Notre pique-nique lecture aura lieu le dimanche 26 août à la base de loisirs des Sourigous, à partir de 12h30.

Chacun pourra : lire un texte de son choix, raconter une histoire ou proposer un sketch (style brèves de comptoir). Participation aux frais de repas : 12 €.

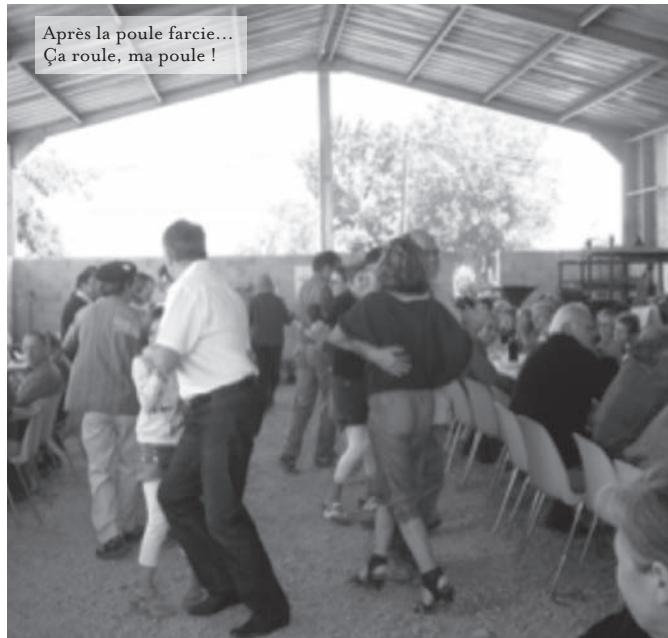
Les permanences de l'été. Pendant les mois de juillet et août la bibliothèque sera ouverte uniquement le mercredi et le dimanche matin de 10 h à 12 h.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas !
Poussez la porte de la Bibliothèque !



Conservatoire de l'Outillage

Le musée des Barrières peut être visité toute l'année sur rendez vous et les jeudis après-midi quand l'équipe aménage les installations et entretient les outils.



Après la poule farcie...
Ça roule, ma poule !



La Journée d'ouverture est programmée le dimanche 17 juin 2012 de 10 h à 18 h.

Artisans, exposants et producteurs locaux ont encore répondu présent. De nombreuses animations sont prévues : balades à poney, démonstrations équestres, etc.

La musique traditionnelle de Brin d'Air d'Oc accompagnera le repas poule farcie.
Vous pouvez dès à présent réserver votre place au 05 63 33 55 07 et 06 86 79 87 72.

Suite à l'assemblée générale du 27 mars le bureau a été reconduit. L'objectif est de clarifier les présentations en réduisant les objets similaires et en les agrémentant de commentaires et explications d'utilisation.

La saison régulière commence début juin (visites guidées les jeudis, samedis et dimanches après-midi) jusqu'en fin septembre. Le thème de l'exposition particulière de 2012 est : « autour du cheval ».



Un Farmall
aux Barrières...
embouteillage !!!



Venez nombreux soutenir l'association dans l'action de sauvegarde et d'exposition des outils anciens et des objets du monde rural de notre région.

Bernard Villaret

« Course longue » de l'école primaire publique

Les coureurs sortis du bois ...

Après les deux dernières années lors desquelles l'école avait organisé sa traditionnelle course longue au cœur du village ou autour du stade, l'événement a retrouvé, le samedi 31 mars, le site de la forêt de Sivens. Un grand soleil et trois parcours variés en distance et en difficulté attendaient les petits coureurs qui, en classe, auparavant, s'étaient entraînés à contrôler leur allure et à gérer leur effort.

Dès 10 heures, partant l'un après l'autre par petits groupes de 2 à 4 coureurs accompagnés d'adultes ou d'anciens élèves, chaque élève, de la grande section au CM2, s'est élancé avec l'ambition de réaliser la plus longue distance sans s'arrêter mais sans se



Premiers départs

préoccuper du temps. Les élèves de moyenne section quant à eux ont réalisé en grand groupe bien encadré une course sur un parcours dédié. Les plus petits, de petite section, ont profité du beau temps pour faire une promenade dans la forêt.

Chacun ayant fait preuve de volonté et d'un réel engagement, tout le monde a gagné !

Notons cependant que, ce matin là, la plus longue distance parcourue, par un élève de CM1, a été de 14 kilomètres.

Si le record de 15,8 km réalisé quelques années auparavant par Fabien Lacombe, aujourd'hui au collège, n'est pas tombé lors de cette édition, la distance de 11,4 km courue par deux filles de CE1

ou encore celle de 8,2 km réalisée par un garçon de grande section laissent penser qu'il devrait l'être dans les années prochaines.

Chacun des coureurs a forcé l'admiration des très nombreux adultes présents et notamment des accompagnateurs en course qui, pour certains, ont mis quelque temps pour retrouver leur propre souffle.



Départ groupé pour les grandes sections

Pour l'occasion, l'Association des Parents d' Elèves avait dressé une grande table et proposait un goûter savoureux et régénérant. Tout le monde pouvait s'y désaltérer et s'y régaler, après course, de pain tartiné de confitures « maison ».

Enfin, quelques vingt familles ont pu laisser filer le temps et pique niquer.

De belles images, un bon moment.

Thierry Menge



Après l'effort ... le réconfort !
Merci les parents d'élèves !



L'année du Dragon

« Etre homme est facile, être un homme est difficile ».
Proverbe chinois

2012 Année du Dragon! Fort de presque une centaine de Licenciés le Dragon Basket Club Salvagnacois se porte bien. La saison sportive 2011/2012 se termine, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a réussi aux jeunes pousses Salvagnacoises ... qu'on en juge !

Cinq équipes engagées dans les divers plateaux ou championnats.

- › **Les Avenirs** ont participé à 8 plateaux équilibrant les victoires et les défaites
- › **Les Espoirs** ont eu beaucoup de mal. Ils gagnent deux matchs, mais la saison fut longue pour notre très jeune équipe à majorité féminine.
- › **Les Benjamins** sont champions inter départementaux avec dix sept victoires et une défaite (-1 point à la Bastide du temple). Les Grosses écuries de Montauban, Cahors, Moissac, ont subi la loi des Dragons. La super finale entre les deux champions interdépartementaux a vu Salvagnac s'imposer par 85-25
- › **Les Minimes Filles** composées très majoritairement de Benjamines et pour la plupart débutantes ont eu un parcours difficile. Elles terminent 6èmes de leur poule de huit, ce qui est très honorable compte tenu de l'effectif.



- › **Les Minimes Garçons** seront champions ou vice champions, tout dépendra du match en retard Cahors - Rodez. Ils sont de toutes façons champions moralement puisqu'après avoir perdu de trois points à Salvagnac devant Rodez, ils sont allés gagner dans l'Aveyron de 8 points à l'issue d'un Match d'anthologie arbitré par deux arbitres ruthénois. Le score à la pose était de moins 6, mais la deuxième mi-temps voit la révolte des Salvagnacois



qui infligent un 24 à 3 sans appel à leurs adversaires lors du troisième quart temps, avec un 5 sur 5 à trois points de Benjamin Ichard et Pierre Candille. Score Final 53-45.

- › **L'Équipe Loisirs** poursuit ses rencontres amicales. Garçons et filles de 20 à 65 ans viennent partager un moment de convivialité et d'exercice en dehors des contraintes inhérentes au sport de compétition, Le score n'est pas important, l'essentiel étant de passer un bon moment en pratiquant son sport favori.

Nous ne pouvons terminer ce bilan sans parler de nos sélectionnés :

Maya Asher et Gabriel Bretou ont porté brillamment les couleurs du Tarn Ouest lors du tournoi de Lavaur. Lucie Raynault, sélectionnée en équipe du Tarn benjamines qui termine vice championne régionale derrière les Hautes Pyrénées.

Vivien Saeleuve est champion régional minimes avec l'équipe du Tarn qui a surclassé en finale la Haute Garonne.

La Saint Patrick, fête traditionnelle du Club a vu plus de trois cent personnes participer à une soirée exceptionnelle qui marquera l'histoire du Club. Danses Irlandaises et Country, musique, cuisine Irlandaise, bière locale ont contribué à la qualité de la soirée. Merci aux 50 danseurs du New Country Show qui ont mis le feu. Une mention spéciale à l'école de Basket pour ses chorégraphies impeccables.

Longue Vie aux Dragons et un grand merci à tous les bénévoles sans qui cette réussite n'existerait pas.

Jean Jacques DULAC

2001 / 2002 RTFC : DIX ANS DEJA 2011 / 2012

Dix ans de vie associative, ça se fête !
Voilà dix ans que les clubs de l'US Tauriac et du S.C. Salvagnacois se sont rassemblés pour créer les Rives du Tescou Football Club.

Le Football dans notre canton, c'est une longue histoire, avec la création du club de Salvagnac en 1920 et celui de Tauriac en 1972. Pour parvenir à la construction du R.T.F.C. lors de la saison 2001 / 2002.

Tout d'abord, rendons hommage à leurs dévoués créateurs et premiers Présidents de clubs que furent Monsieur Blanca à Salvagnac et Monsieur Lauzeral à Tauriac. De nombreux bénévoles se sont investis dans le fonctionnement de ces structures permettant ainsi la pratique du football à tant de passionnés du ballon rond.



TEAM SENIORS 1 et 2

Aussi, les membres actuels du RTFC ont pensé que l'occasion était belle de tenter de réunir le maximum de licenciés, ex licenciés ou sympathisants de ces trois clubs.

Le Samedi 09 Juin 2012 au stade de la Rosière à Salvagnac

Nous avons recherché dans nos archives et dans nos mémoires les noms des personnes concernées puis 550 courriers ont été expédiés en attente d'une réponse positive bien sûr.

Cette journée sera l'occasion de retracer l'histoire footballistique de notre canton, de se remémorer des anecdotes sportives mais aussi des moments de liesse associative.



Nous espérons pouvoir manifester notre gratitude au plus grand nombre de ceux qui ont animé ces structures avec grand dévouement, tout en ayant une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés.

Des anciens aux plus jeunes joueurs d'aujourd'hui, c'est la maladie d'amour du football pour les moins de 7ans aux plus de 77 ans que nous allons vivre ensemble.

Je profite de cet article pour inviter ceux à qui nous n'aurions pas envoyé d'invitation parce que nous n'avons pas su les contacter mais aussi tous les sympathisants du football qui n'ont jamais été licenciés.



TEAM JEUNES - TRES JEUNES

Voici le programme :

- 15h00 : rendez-vous au stade de La Rosière
- 16h00 : matchs adultes pour tous (courte durée) et jeux enfants (gratuits)
- 19h00 : vin d'honneur à la salle omnisports
- 21h00 : repas et soirée musicale.

Et voici comment participer : en répondant avant le 1^{er} juin 2012

Inscription repas		
Nombre de personnes:	Nom:	Tél:
	Adultes	(18 euros)
	Enfants de 11 à 15 ans	(10 euros)
	Enfants de 6 à 10 ans	(10 euros)
	Enfants de 3 à 5 ans	gratuit
Participation matchs		
	Oui	Non
Vous pouvez retourner ce bordereau d'inscription avec votre règlement ou vous inscrire par téléphone avant le 1er juin 2012 à:		
Mme. Lecomte Madée "La Daussio" 81630 SALVAGNAC olivier.lecomte4@wanadoo.fr ou Melle. Pezous Céline 12, chemin de l'écluse 81800 Couffouleux celine.pezous@voila.fr		
<input type="checkbox"/> 05,63,40,59,17 <input type="checkbox"/> 06,03,37,21,40 <input type="checkbox"/> 06,83,42,83,38		

Le Président, Olivier Lecomte.



Quoi de neuf pour l'auto cross Salvagnacois ?



Les manifestations sportives sur le circuit des Planets attirent toujours de nombreux aficionados.

Une année 2011 au bilan sportif encourageant, la saison UFOLEP a vu les trente-trois pilotes et les cinq commissaires du club obtenir de bons résultats. Parmi eux, Julien Prieur a fini sa saison avec le titre de champion de France en sprint-car D3 et dans la même catégorie, Vincent Gervreau a remporté le challenge CORAC (Coupe des Organisateurs Régionaux d'Auto Cross). Fabien Julia, le fils du président de l'auto cross Salvagnacois, remportait le titre de champion de France des circuits en groupe N. De quoi donner des ailes aux quatre-vingt-dix membres du club !

Pour l'année 2012. Il y a quelques semaines l'assemblée générale de l'auto cross Salvagnacois a reconduit son bureau directeur. Comme on dit: on ne change pas une équipe qui gagne!!! Au calendrier : la traditionnelle course UFOLEP le 29 juillet et une grande nouveauté qui aura lieu les 27 et 28 août prochain sur le circuit des Planets : le premier 2CV cross du pays Salvagnacois. Cette course compte pour le championnat de

France 2CV cross de la FFSA, inédit dans la région Midi Pyrénées. Il s'accompagnera d'un grand rassemblement de collectionneurs de la mythique Citroën. Enfin l'auto cross Salvagnacois, c'est désormais confirmé, prend le relais de l'APSA et se lance dans la grande aventure du Rallye des Côte du Tarn, en organisant la spéciale de

Salvagnac pour la 27^e édition de l'épreuve qui aura lieu les 27 et 28 octobre 2012.

L'auto cross Salvagnacois fait beaucoup d'efforts pour le sport auto. Venez nombreux nous encourager.

Georges Vialard



Le premier virage en fin de ligne droite de départ est le lieu d'empoignades souvent musclées.

Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois

Animations culturelles de la saison 2012

Après deux années de mise en place pour reprendre les activités non institutionnelles de l'Office de Tourisme, l'association Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois élabore une programmation d'animations à caractère culturel qui peu à peu se pérennise en offrant au public de manifestations variées.

En début de saison, ce sont deux concerts donnés en l'église Notre Dame de Salvagnac qui ont permis de recevoir le 21 mars la chorale de



«FANCHON», toile de Michel Doisneau,
sujet de l'affiche de l'exposition

Giroussens, le plus ancien chœur d'hommes du Tarn, et le 27 mars l'orchestre des Pays de Cocagne. Ce dernier initiait en matinée les élèves des trois écoles du canton, soit environ 200 enfants en trois groupes, à la musique classique avec un très beau succès auprès des enfants comme des parents et des enseignants qui sont tout à fait prêts à renouveler l'expérience



Michel Doisneau dans son atelier à Fronton

tous les ans. Le soir l'ensemble musical entraînait le public dans une interprétation des Quatre Saisons de Vivaldi époustouflante et virevoltante.

C'était ensuite le 13 mai, la journée d'ouverture de la base de loisirs des Sourigous avec en point d'orgue l'ouverture de la salle d'exposition, la Souriguette des Sourigous, qui accueillait pour deux semaines trois artistes de grand talent. L'arboretum était également ouvert avec une opération de « tricot-tag » originale.

Pour la suite de la saison, l'association organise à partir du 1er juillet, au nom de la mairie de Salvagnac, la dix-septième édition de l'Art en Pays Salvagnacois dont l'invité d'honneur est cette année, Michel Doisneau, artiste peintre régional. Installé à Fronton depuis l'année 2000, l'artiste a traversé plusieurs périodes passant du fusain à la laque d'inspiration asiatique et à la peinture à l'huile. Après une période abstraite, il travaille depuis quelques années l'acrylique pour créer des paysages et des natures mortes plus géométriques d'inspiration cubiste où la femme reste toutefois un élément central. L'exposition se tiendra du 1er juillet au 6 août dans les salles de la mairie et dans la salle de musique de l'ancien presbytère.

Le lien entre les deux lieux sera réalisé par des sculptures de Pierre Darios installées dans le jardin de la mairie. Le vernissage aura lieu le dimanche 1^{er} juillet à 11 heures. L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que le vendredi de 16h à 20h.

Egalement le jeudi 12 juillet, dans le cadre du centenaire de la naissance de Nicolaï Greschny, les églises de Salvagnac, Saint Urcisse et Saint Gérard d'Armissart qu'il a décorées seront ouvertes au public.

Enfin les samedi 15 et dimanche 16 septembre, l'association participera à l'animation des journées européennes du patrimoine dont le thème retenu cette année est : « les patrimoines cachés ». Le programme de ces journées n'est pas encore figé. Il pourrait fédérer plusieurs associations de la commune et du canton.



Partie des fresques de Nicolaï Greschny dans l'église de Salvagnac représentant le village et quelques habitants de l'époque

Et pendant ce temps là ... la Souriguette des Sourigous accueillera quasiment sans discontinuer des expositions artistiques dans les locaux de la communauté de communes auprès de l'Office de Tourisme.

Tous les dirigeants et les membres de l'association vous souhaitent un bel été culturel et très animé.

Yves Raymond
Ass. Culture et Tourisme en Pays Salvagnacois
Les Sourigous - RD999 - 81630 Salvagnac
contact@culture-et-tourisme81.fr
www.culture-et-tourisme81.fr

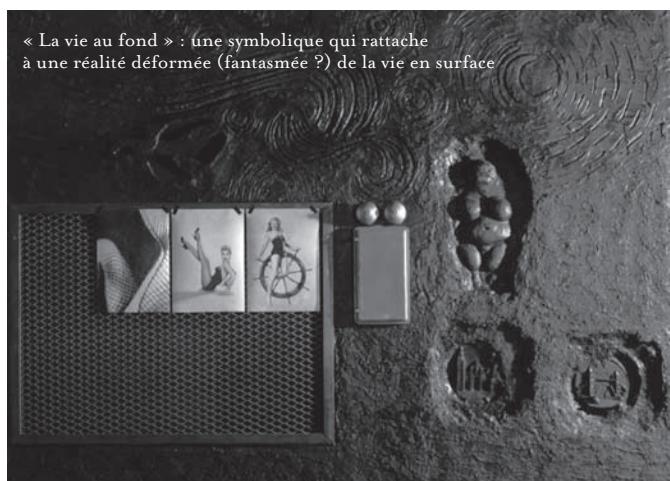


Colin Painter chez les « Gueules noires »

Du 23 juin au 18 novembre 2012, Colin Painter va exposer au musée de la mine de Cagnac les Mines, près de Carmaux les œuvres qu'il a créées à partir de sa rencontre avec sept familles de mineurs. L'exposition et les œuvres qui la composent sont le fruit de ces rencontres dans l'intimité des familles et de recherches approfondies dans les archives de la mine. De manière générale le propos artistique de Colin Painter est de créer des expositions qui explorent des thèmes plutôt que « d'amasser » des œuvres individuelles pour en faire une exposition. L'exposition est l'œuvre elle-même. C'est l'occasion pour lui de faire des œuvres qui examinent des images et des objets ayant pris toute



Ces portes, mises en situation, suggéreront la formation du mineur dans sa vie domestique et aussi son absence de la mine aujourd'hui



« La vie au fond » : une symbolique qui rattache à une réalité déformée (fantasmée ?) de la vie en surface

leur valeur dans la vie d'une communauté et d'inviter à travers elles à une réflexion sur le lien entre la vie de travail des mineurs et leurs vies domestiques. A partir de ces sept histoires individuelles et de documents d'archives, l'exposition propose un regard particulier sur l'univers du mineur et son foyer, son rapport à la vie quotidienne et au travail.

L'installation de l'œuvre de Colin Painter, à l'intérieur et à l'extérieur du musée, interroge les

dimensions symboliques de ce métier de l'ombre et de la profondeur. Elle incite le visiteur à confronter ses propres sentiments aux identités de chacun des mineurs, perçus comme des individus à part entière dans leur quotidien, leurs relations aux autres, leurs origines, et pas uniquement par le seul biais de leur travail. Pour Colin Painter, « *Dans les maisons où on a grandi, les images qui nous entourent participent à la construction de notre identité. En tant qu'adultes nous nous entourons des choses qui reflètent nos liens, nos intérêts et nos croyances, qui parlent de qui nous sommes et de qui nous voudrions être* ».

Le vernissage aura lieu le 23 juin à 15h. Il se terminera par une performance aérienne mêlant vertige et réalité.

Yves Raymond



Colin Painter dans son atelier Salvagnacois

L'été du Comité des Fêtes

Avec l'arrivée de la belle saison, l'équipe du comité des fêtes s'organise pour animer l'été Salvagnacois. Pas de grande révolution cette année, simplement la volonté de persévéérer dans ce qui nous semble important pour la vie de notre beau village.

Néanmoins, les forces en présence se font de moins en moins nombreuses et un certain essoufflement se fait ressentir au sein de l'équipe. A ce titre, toutes les bonnes volontés sont invitées à nous rejoindre pour que les animations traditionnelles du comité des fêtes perdurent. Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous dans un premier temps pour le repas « dit du 14 Juillet » qui aura lieu cette année le vendredi 13 Juillet et qui signe le temps de nos retrouvailles.

Viendront ensuite les Festiv'êts 2012 qui auront lieu du 3 au 6 Août. Les allées Jean Jaurès vivront au rythme des concerts quotidiens et des différentes animations traditionnelles telles que les concours de pétanque ou le loto pour les enfants. Nous vous attendons encore nombreux cette année pour que ce moment de rassemblement soit à nouveau une réussite et permette à tous, jeunes et moins jeunes, de se retrouver dans la joie et la bonne humeur.

L'équipe du comité des fêtes

Les allées Jean Jaurès
un soir de fête

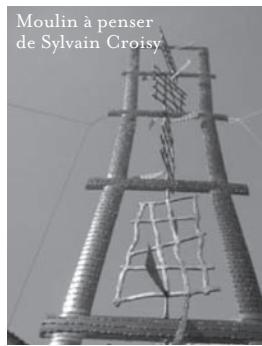




Places en Fête propose de belles rencontres pour commencer l'été !

Du 1^{er} au 12 juillet : Les Expos Vagabondes

La 3^e rencontre des Expos Vagabondes est une invitation à découvrir des œuvres d'artistes, au gré d'un parcours sillonnant le canton de Salvagnac. Sculpteurs, photographes, peintres présenteront leurs œuvres chez des particuliers, dans des églises ou des



salles communales alors que Stéphane Masson enchantera le village de Salvagnac de ses vidéos projetées sur les façades ou sur la place. Le sculpteur et forgeron Sylvain Croisy signe un travail monumental et jubilatoire, les œuvres de Thierry Brignac ou de Jean-Louis Beauné sont des gestes poétiques taillés dans le bois,

ceux de la plasticienne Elisabeth Durandin transforment journaux et magazines en personnages à échelle humaine... Peinture et photographie sont magistralement représentées par des artistes de la région et d'autres contrées plus lointaines...

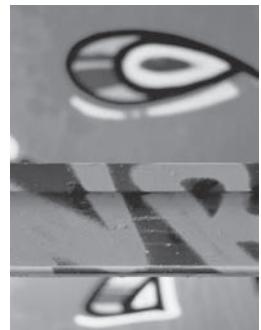


Photo de Bertrand Montigny

On pourra voir ces expositions tous les jours de 15h à 18h, soit par ses propres moyens (une carte du parcours sera disponible sous la halle de la Mairie de Salvagnac) soit en empruntant un minibus mis à disposition (s'inscrire auparavant afin de réserver sa place). Deux parcours nocturnes sont aussi prévus de 19h à 22h au cours de ces 12 jours.

Les 6 et 7 juillet : L'Été de Places en Fête

Vendredi 6 juillet à 18h, LA FANFARE DE GUITARES tire sur la corde et ça fait du bien ! Ils sont nombreux, joyeux, pas avares de notes et de tempos



qui balancent... C'est aussi l'heure de l'apéro qui précède un REPAS comme on les aime, vers 20h : du fait maison, savoureux, généreux et au dessert, LES PISTONS FLINGUEURS !

Voix, cuivres, soubassophone et batterie trempent le hip-hop dans le funk, font croustiller les sons électro-dub à la sauce reggae. Il y a du soleil musical dans des embardées grisantes !

Samedi 7 juillet à 17h, HOCUS et POCUS, spectacle de rue familial & amical. Ils viennent de l'école de cirque du Lido à Toulouse. Clowns rock'n'roll et burlesques, ils ne boudent pas la symphonie punk mais encore faut-il s'accorder, quand on est bébé, siamois, jongleur et un brin décalé...



A 19h MAKA DUO croise les voix, le violon, la guitare et les

percussions. Les deux filles plantent une énergie hispano-slave au milieu d'un ailleurs vacillant entre flamenco, airs burkinabés et latinos brésiliens et assurent un chouette moment d'apéro-concert.

Es Lo Que Hay



A partir de 20h, c'est l'incontournable cochon grillé à la broche de Sergio et toute sa brigade. Les babines enchantées, le cœur va alors chavirer...

Onze musicos sur scène : intermittents du spectacle, agriculteur, chef d'entreprise, ouvrier, éducateur, demandeur d'emploi, commercial, plombier... Tous se tressent pour des montagnes de bonheur où l'humain et la solidarité s'expriment d'une seule voix. Rien ne résiste à leur musique qui fait sauter, danser, rire et chanter. ES LO QUE HAY enflamme la grande scène. Ils donnent tout et c'est tellement bon !

Vous voulez en savoir plus, vous inscrire, adhérer, participer... Contactez Françoise pour les Expos Vagabondes au 06 84 76 36 35 ou Carine pour l'Eté de Places en Fête au 06 78 30 92 81

Mireille Brunwasser pour le collectif



Les Gilles de Belgique en visite au Pays Salvagnacois - 21 Juillet 2012

Groupe folklorique de Paysannes

Chaque année, l'association « Arts, Culture et Traditions » organise des festivités autour d'un pays de l'Union Européenne. Notre choix 2012 s'est porté sur la Belgique, à l'occasion de sa fête nationale du 21 juillet, avec la participation de l'amicale belge en Midi-Pyrénées et le Consulat de Belgique à Toulouse. Cet échange culturel permettra aux deux pays de partager gastronomie et folklore, tout en faisant découvrir à nos invités belges notre beau Pays



Gilles de Nivelles

Salvagnacois.

Nous invitons un groupe de Gilles, ainsi qu'un groupe folklorique de femmes, accompagnés de musiciens, issus de la ville de Nivelles (région Wallonne) pour une animation musicale et dansante. Au programme à Salvagnac le matin, remontée de la rue Caraven Cachin avec les majorettes locales « Les Emeraudes », animation devant la Maison de Retraite, et pour terminer un rondeau de l'avant-midi sur la place de la mairie vers 11h30. Le verre de l'amitié franco-belge sera offert par la Mairie de Salvagnac sous la halle.

Les groupes folkloriques prendront le repas de midi, ouvert au public - 8 € tout compris (entrée, plat, dessert, café, une boisson) -, à Montgaillard, où ils assureront deux animations musicales et dansantes dans la rue principale (15h) et devant la salle des fêtes (18h).

Un apéritif sera offert par la Mairie de Montgaillard.

Dès 10h, une exposition sur le thème de la Belgique sera visible dans la salle des fêtes de Montgaillard. En soirée, repas dansant avec spécialités belges à la salle des fêtes - 12 € (entrée, plat, dessert, café, une boisson).

Venez nombreux, vous amuser et vous régaler aux sons du folklore belge.

Réservation des repas : 05 63 40 50 11 (Mme Rose-Marie HALLET) avant le mardi 17 juillet

Rose Marie Hallet



Procédure de révision du nombre ordonnée par Pierre de Rabastens, Sé

Introduction : le document, les feux, le contexte politique et économique.

Ce document de 16 pages, daté de 1372, appartient aux archives de la commune, il est déposé aux Archives Départementales, côte 276 EDT CC 19. Il a été rédigé en latin et sa traduction résumée a été aimablement effectuée par Monsieur Gérard Pradalié, Ancien Professeur d'Histoire Médiévale à l'Université de Toulouse le Mirail.

Les feux, d'après Wikipédia : « **le terme feu désigne au Moyen Âge le foyer, d'abord au sens strict (endroit où brûle le feu) puis figuré : le logement familial, puis la famille elle-même. Très rapidement, il est utilisé comme unité de base pour l'assiette, le calcul et la perception de l'impôt** ». Il convenait donc de réactualiser périodiquement le nombre de feux, afin de répartir l'impôt sur les feux réels. Il en était ainsi pour la taille qui était un impôt sur les biens possédés en particulier dans les Etats du Languedoc ; la taille était établie au nom du chef de famille. Chaque année, le pouvoir royal fixait le montant de la taille à recouvrer par les Etats du Languedoc qui la répartissaient ensuite entre les Diocèses. Enfin les Diocèses, à l'occasion d'une Assemblée Diocésaine répartissaient la taille entre les Communautés.

Le contexte politique et économique.

La guerre de Cent Ans a débuté en 1337. Après la bataille de Crécy en 1346, le Royaume de France est particulièrement affaibli, des bandes de pillards armés parcourent le pays, détruisent les récoltes, incendent les maisons et massacrent les habitants ; à ces malheurs s'ajoutent des épidémies, notamment de peste, si bien que les populations sont décimées. Ainsi, la ville de Castres qui regroupait en 1340, 2339 chefs de famille, n'en décompte plus que 1006 en 1373.

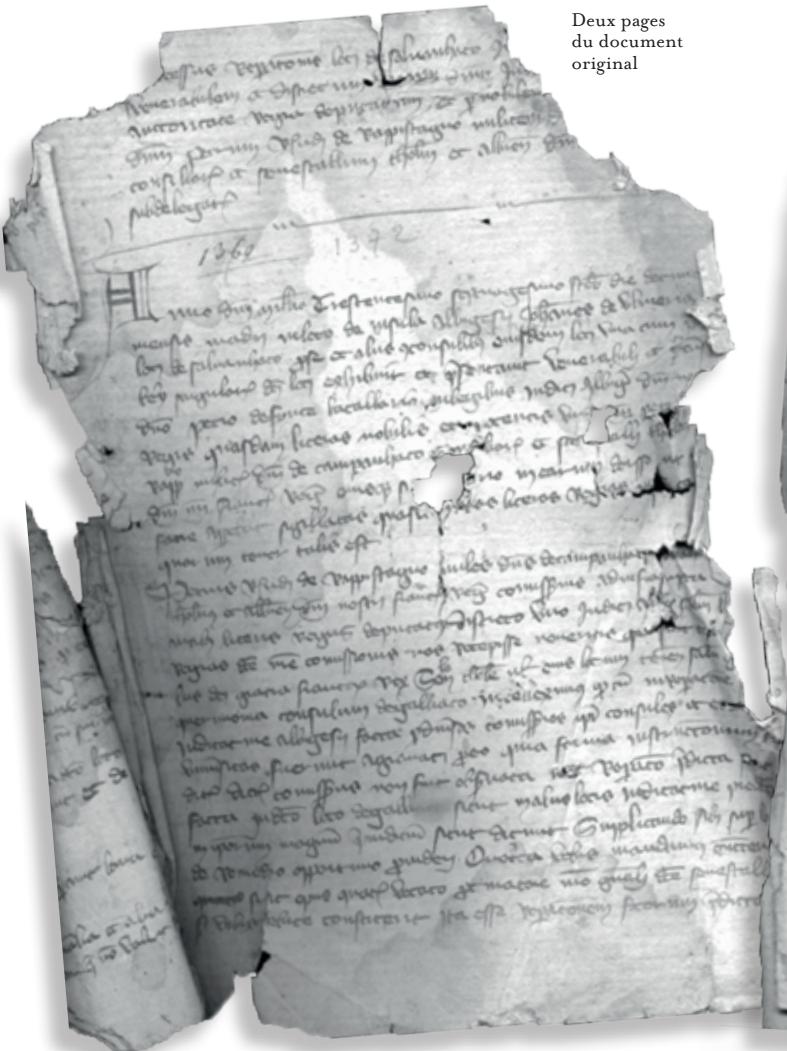
La procédure de révision des feux.

Tout commence par des instructions du roi Jean II Le Bon « délivrées à Villeneuve les Avignon le 13 Avril 1363 » ; instructions qui demandent qu'il soit procédé à une révisions des feux dans les sénéchaussées⁽¹⁾ de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. « Ces instructions prévoient, entre autres, que les consuls devront produire les livres de tailles et des impôts, les curés apporter les registres sur lesquels sont inscrits les noms des paroissiens et que l'enquête se fera porte à porte. Seront comptés et enregistrés les noms de ceux dont les biens excéderont la valeur de 10 livres. »

Mais ce n'est que le 10 Mai 1372 qu'un consul de Salvagnac, Johannes de Ulmeria présente au nom de sa communauté au juge d'Albigeois Petrus de Fonte une lettre du Sénéchal de Toulouse qui reproduit une lettre royale adressée au Sénéchal à la suite d'une réclamations des consuls de Gaillac se plaignant d'une révision de feux qui aurait été mal faite. En vertu de cette lettre, le Sénéchal ordonne au juge de procéder à une nouvelle révision des feux de Salvagnac.

Le 19 Mai 1372, le juge Petrus de Fonte en compagnie de Petrus de Ravis, notaire, se rend à Salvagnac porteur d'une procuration pour représenter le Sénéchal de Toulouse.

Il est déclaré, « qu'une révision des feux avait été déjà faite par Laurencius Lafaye professeur de droit, juge-mage⁽²⁾ de Toulouse en 1363, mais que l'enquête n'avait pas eu lieu porte à porte, et qu'on avait recensé des gens qui ne possédaient pas de biens de la valeur de 10 livres. »



Deux pages du document original

e des feux du lieu de Salvagnac, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois 1372

« Le juge demande alors aux Consuls de faire comparaître le collecteur des tailles, le curé et les fabriciens⁽³⁾ munis des registres des tailles. Le curé Ramundus Hugoner apporte un rouleau et un petit livre de papier, où sont tous les noms des habitants, utilisés pour la levée des tailles et des impôts ».

« Il fait jurer à tous sur les Evangiles de dire la vérité. Les Consuls remettent au juge un livre d'estimes en papier contenant les noms de tous les habitants, la liste de leurs biens et leur estimation. Ils jurent de ne pas en avoir d'autres ».

Le juge et le notaire procureur procèdent à l'enquête maison par maison.

Les résultats de la révision.

Le nombre de feux égaux ou supérieurs à 10 livres est passé de 70 en 1363 à 14 en 1372, soit la disparition de 56 feux imposables.

En revanche le nombre de feux non imposables est passé de 30 à 51, soit une augmentation de 21, 12 ont disparu, mais il y a 33 feux supplémentaires non

imposables.

En résumé le nombre de feux imposables et non imposables décomptés au cours de la précédente révisions était de 100 feux, il est en 1372 de 65, soit une disparition de 35 feux. On peut donc estimer qu'un tiers de la population a disparu en une dizaine d'années et avec des ressources fiscales.

Extrait de la liste des feux devenus non imposables ou disparus

Le décompte des feux était suivi de la liste des feux qui était devenus non imposables ainsi que des feux qui avaient disparus, les habitants ayant quitté le territoire du Consulat de Salvagnac. Il est donné ci-après un extrait de cette liste. Le nom des personnes est suivi d'un commentaire justifiant leur non imposition.

Ramundus Gayshionis et son frère, depuis lors, à cause des guerres et des gens d'armes qui dévastent le pays, ont perdu tous leurs biens mobiliers, en raison de leurs dettes et pour subvenir à leurs besoins, ils ont vendu la plus grande partie de leurs biens. A présent, ils ne possèdent rien de la valeur d'un feu.

Petrus Gilberti (Pierre Gibert) est mort depuis lors. Son héritier Johannes Gilberti habite à Gaillac.

Petrus Bertrandi (Pierre Bertrand) et son frère. Depuis lors, Petrus Bertrandi a été fait prisonnier par des ennemis de notre seigneur le Roi avec qui il a négocié sa rançon ; pour la payer, il a vendu la plus grande partie de ses biens. A présent, il ne possède rien de la valeur d'un feu.

Guillelmus de Albia, il y a déjà 10 ans, a abandonné ses biens aux seigneurs de qui il les tenait, à cause de la lourdeur des charges qui les grevaient. Il a déplacé son domicile dans la juridiction de Rabastens.

Petrus Marini (Pierre Marin), depuis lors, à cause de la lourdeur des charges, a abandonné ses biens aux seigneurs de qui il les tenait en fief. Puis il a quitté les lieux et va, mendiant, par les rues de Toulouse.

Petrus Guerrigas (Pierre Guerrigue), depuis lors, à cause de la lourdeur des charges, a abandonné ses biens à leurs seigneurs et a transporté son domicile à Rabastens où il demeure à présent.

1-Sénéchaussée : territoire administré par un Sénéchal, personnage qui représentait le pouvoir royal ou comtal et qui était également chef de justice.

2-Juge-mage : Officier chargé des fonctions judiciaires du Sénéchal.

3- Fabriciens : personnes qui administraient les comptes de la paroisse.

NB : les textes en italique sont extraits de la traduction de Monsieur Gérard Pradalié.



Bien à savoir :

ETAT CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

- › Ysée VALLON née le 7 février 2012
- › Mathys CABROL né le 19 mars 2012
- › Alexia MAUREL née le 5 avril 2012
- › Joyce RIBAS née le 22 avril 2012

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- › Alain LE LAY le 12 février 2012
- › Ginette JULIEN le 26 février 2012
- › Alma ADAMI, née DARMILI, le 27 février 2012
- › Elise BOUSSIOUT le 12 mars 2012
- › Hélène BERTRAND le 15 mars 2012
- › Pierre VENTURINI le 23 mars 2012
- › Elise DARASSE, née RIVIERES le 7 avril 2012 à Montauban
- › Armand THOMAS le 20 avril 2012
- › Pierre BARTHE le 1^{er} mai 2012
- › Juan Pedro MOLINA, le 11 mai 2012
- › Fernand HOULES, le 22 mai 2012

NOUVEAUX ARRIVANTS

- › Monsieur PEZET et Mademoiselle VERGNES, Rue du Docteur F.Gary
- › Monsieur VERLEYEN David et Madame MASSOL Natasha, Mondinell
- › Monsieur et Madame FLATT, Place de la Victoire
- › Monsieur WHARTON Alexander et Mademoiselle FEUILLET Aurore, Rue du Docteur F.Gary
- › Monsieur et Madame SMITH, Grand Rue



ELECTIONS

Date des élections législatives :
10 et 17 juin 2012.

Bureau de vote
à l'Espace
Caraven Cachin,
ouvert de 8h à 18h.

PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél : 05 63 33 50 18 - fax : 05 63 33 57 73
émail : mairie.salvagnac@wandoo.fr

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	Fermé au public	Fermé au public
Samedi	9h00 - 12h00	Fermé

A partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août, horaires d'été :

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé au public	13h30 - 17h30
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Jeudi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h30
Vendredi	9h00 - 12h00	Fermé au public
Samedi	Fermé	Fermé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SALVAGNACOIS

Tél : 05 63 33 57 89
Ouverture au public Bureau du Lac des Tasconis :

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mardi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h15 - 12h30	14h00 - 18h00
Vendredi	9h15 - 12h30	Fermé
Samedi	Fermé	Fermé

Recensement Militaire (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

AUTRES PERMANENCES

AIDE-MENAGERE

Mme RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile, vous recevra tous les mercredis de 14 h à 16 h, salle du Conseil Municipal à la Mairie.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – Lundi, Mercredi et Vendredi 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn – Mardi, Jeudi 7 rue Chambre de l'Edit

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.
Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

La PMI

Une infirmière puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) propose un accueil Horaires: 9h30-11h00
Le 3^e jeudi du mois sauf pendant les vacances scolaires
Lieu: Salle Rue Gérard Roques (même Salle que le Mouton à Carreaux)
Renseignements: Maison du Conseil Général

Horaires de l'autobus Ligne 921 : Albi - Montauban / Montauban - Albi

Jours de circulation	L à V*	L à V*	L à V*	L à V, D	D*	L à V*	N'oubliez pas de faire signe au chauffeur de bus pour qu'il s'arrête !
Albi SNCF	05h15	06h25	13h20	16h15	18h30	18h53	
Marssac RN88	05h25	06h35	13h30	16h25	18h40	19h03	
Gaillac SNCF	05h35	06h45	13h40	16h35	18h50	19h13	
Salvagnac embranchement	05h50	07h05	14h00	16h50	19h10	19h33	
Beauvais-sur-Tescou	06h00	07h15	14h10	17h00	19h20	19h43	
Montauban SNCF	06h20	07h35	14h30	17h20	19h40	20h03	
Jours de circulation	L à V*	L à V*	Mer* ⁽¹⁾	L à V*	L à V, D*	L à V, D*	Sam*
Montauban SNCF	06h30	08h45	14h30	17h10	19h19	22h23	00h30
Beauvais-sur-Tescou	06h50	09h05	14h50	17h30	19h39	22h43	0h50
Salvagnac embranchement	07h00	09h15	15h00	17h40	19h49	22h53	01h00
Gaillac SNCF	07h21	09h35	15h20	18h00	20h09	23h13	01h20
Marssac RN88	07h31	09h45	15h30	18h10	20h19	23h23	01h30
Albi SNCF	07h41	09h55	15h40	18h20	20h29	23h33	1h40

* : Ne circule pas les Fêtes (sauf exception précisée dans le renvoi numéroté) - (1) : Circule uniquement en période scolaire.

Heures d'ouverture du Crédit Agricole

Ouverture au public : mercredi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h.

Les autres jours sur rendez vous.

Tel. 08 10 16 22 37.
Fax : 05 63 33 64 71.
contact@ca-nmp.fr

Gendarmerie Nationale

Planning des brigades. Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel : 05 63 33 68 15. Courriel : cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h et de 14h à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.
Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi, de 8h à 12h.
Tel. 05 63 33 68 35

Bien à savoir :

LES MARCHÉS À SALVAGNAC

Halle de la mairie
et Allées Jean Jaurès :

- Marché traditionnel
Mercredi matin
- Boucherie uniquement,
Vendredi et dimanche matin
- Marché des producteurs
Vendredi de 16h à 20h.

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » pour organiser un rendez-vous individuel

Tél. : 05 63 49 48 47

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel - BP156
Tél. : 05 63 54 15 12

OFFICE DE TOURISME BASTIDES ET VIGNOBLE DU GAILLAC

Bureau d'information touristique de Salvagnac - Les Sourigous - RD999 - 05 63 33 57 84
salvagnac@tourisme-vignoble-bastides.com
www.tourisme-vignoble-bastides.com

Horaires d'ouverture

- Juin: mardi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Juillet Août: du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h.
- Septembre: mardi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame Sandra TROUILHET
Permanence le 1^{er} lundi du mois
à la Mairie de Lisle sur Tarn
Rendez-vous auprès du secrétariat
05 63 33 35 18
Pour tout renseignements nous
contacter au 05 63 33 50 18

PERMANENCES DU CABINET MÉDICAL

Tél : 05 63 33 52 50

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h	Dr. SAID	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	Dr SIRUGUE	Dr BARRIE	GARDE
14h - 16h	Dr BARRIE	Dr. SAID	Dr. SAID	Dr BARRIE	Dr. SAID	
16h - 18h	Dr SIRUGUE				Dr SIRUGUE	

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE (05 63 40 59 02)

Jusqu'au 30 juin et après le 31 août:

Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30

Vendredi de 16h30 à 18h30 - Samedi et dimanche de 10h à 12 h

Du 1^{er} juillet au 31 août : Mercredi et dimanche de 10h à 12h

SERVICE MINICAR de SALVAGNAC

Contact : Monsieur DALBIS 05 63 33 51 33

Marché de Salvagnac	tous les mercredis après-midi (6,00€)
Marché de Rabastens	tous les samedis matin sauf le 2 ^e (8,00€)
Marché de Montauban	le 2 ^e samedi matin du mois (10,00€)
Marché de Gaillac	tous les vendredi matin (10,00€)

EN CAS D'URGENCE

Samu 15 (112 d'un portable)

Pompiers 18

Gendarmerie 17 ou 05 63 33 68 35

Ambulances

Taxis Faux 05 63 40 58 59

Taxis d'oc 05 63 33 28 43

EDF sécurité dépannage 0810 333 081

SANTÉ

Cabinet médical 05 63 33 52 50

Pharmacie 05 63 33 50 07

Dentiste 05 63 40 55 18

Cabinet d'infirmières

05 63 40 55 33

Masseur / kinésithérapeute

05 63 40 50 21

Un conteneur de récupération de vêtements, placé Avenue Caraven Cachin devant le cimetière, est à votre disposition. Il remplace désormais le vestiaire du secours catholique de l'ancien presbytère. Association Le Relais 81 Entreprise à but socio-économique basée à Mazamet.

HORAIRES de la POSTE

	MATIN	APRES MIDI
Lundi au samedi	9 h à 12h	Fermé
Levée du courrier : en semaine à 14h15 le samedi à 10h30		
Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie.		

ECRIVAIN PUBLIC

Nouveau !

Vous rencontrez des difficultés pour rédiger des courriers ou mener des démarches administratives ?

Un « écrivain public » se tient à votre disposition à la mairie - sur rendez vous (05 63 33 50 18)

Contacter le secrétariat de Mairie.

